

ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE



UNIPRIVIF

RAPPORT ANNUEL 2008

Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française



La confiance ne peut être que mutuelle

Les 169 mutuelles membres de l'UNPMF

Les mutuelles membres de l'UNPMF représentent 7,4 Md€ de cotisations brutes ⁽¹⁾.

(1) Données statistiques au 31 décembre 2007.

ORGANISME / MEMBRE PARTICIPANT	SIÈGE
ADREA MUTUELLES PAYS DE L'AIN	01017 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
ADREA MUTUELLE CENTRE AUVERGNE	03012 MOULINS CEDEX
SOCIÉTÉ MUTUALISTE DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE	06000 NICE
LES MUTUELLES DU SOLEIL	06005 NICE CEDEX 1
GMA CHAMPAGNE-ARDENNES	08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX
MUTUELLE PREMIRIS	08500 REVIN
MUTUELLE SANTÉVIE-MAP	09004 FOIX CEDEX
MUTUELLE OCCITANE	11890 CARCASSONNE CEDEX 9
MUTUELLE VIASANTÉ-UDSMA 12	12023 RODEZ CEDEX 9
MUTUELLE VIASANTÉ-UDSMA 46	12023 RODEZ CEDEX 9
MPESS 13	13297 MARSEILLE 9
MUTI-MIM	14028 CAEN CEDEX 9
ASBPBP (Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics de Basse-Normandie)	14062 CAEN CEDEX 4
MUTUELLE VIASANTÉ-MC 15	15000 AURILLAC
MUTUELLE 403	16013 ANGOULÊME CEDEX
SMATIS	16920 ANGOULÊME CEDEX 9
MUTUELLE AUNIS-SAINTONGE	17028 LA ROCHELLE CEDEX
MUTUELLE VIASANTÉ-MIC	19311 BRIVE CEDEX
MUTUELLE GÉNÉRALE DE LA CORSE	20296 BASTIA CEDEX
MUTUELLE LA DIJONNAISE	21015 DIJON CEDEX
MPOS	22000 SAINT-BRIEUC
CPSAC - MUTUELLE ACTION	22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
EOVI - MUTUELLE CREUSOISE	23004 GUÉRET
PÉRIGORD MUTUALITÉ	24020 PÉRIGUEUX CEDEX
MUTUELLE ADREA FRANCHE-COMTÉ	25041 BESANÇON CEDEX
MUTI	25086 BESANÇON CEDEX 9
EOVI MUTUELLE DRÔME ARPICA	26028 VALENCE CEDEX
CPSF - MUTUELLE ACTION	29193 QUIMPER CEDEX
MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX DE BREST	29200 BREST
UNILIA MUTUELLE - GROUPE ADREA	30018 NÎMES CEDEX 9
MUTUELLE CSM	30039 NÎMES CEDEX 1
MPOSS MIDI-PYRÉNÉES	31000 TOULOUSE
MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES	31000 TOULOUSE
MUTUELLE SANTÉVIE	31000 TOULOUSE
MUTAÉRO	31015 TOULOUSE CEDEX 6
MUTUELLE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS	31773 COLOMIERS CEDEX
MUTUELLE SANTÉVIE-GERSOISE	32001 AUCH CEDEX
MUTUELLE OCIANE	33054 BORDEAUX CEDEX
PAVILLON PRÉVOYANCE	33072 BORDEAUX CEDEX
MYRIADE	33079 BORDEAUX CEDEX
MUTAC	34072 MONTPELLIER CEDEX 3
EOVI - LANGUEDOC MUTUALITÉ	34264 MONTPELLIER CEDEX 2
MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE D'ILLE-ET-VILAINE	35000 RENNES
UNIMUTUELLES - SECTION CAPI PRÉVOYANCE	35160 MONTFORT
MUTUELLE DES PAYS DE VILAINE	35606 REDON CEDEX
ADREA MUTUELLE ALPES DAUPHINÉ	38069 GRENOBLE CEDEX 2
MUTUELLE MDI 39	39000 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
MUTUELLE JURASSIENNE	39005 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
AMELLIS MUTUELLES	39206 SAINT-CLAUDE CEDEX
LANDES MUTUALITÉ	40016 MONT-DE-MARSAN CEDEX

[Suite >](#)

MUTUELLES MEMBRES

ORGANISME / MEMBRE PARTICIPANT	SIÈGE
EOVI MUTUELLES PRÉSENCE	42030 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2
PREMUT	42030 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2
EOVI - ROANNE MUTUELLE	42335 ROANNE CEDEX
HARMONIE MUTUALITÉ	44273 NANTES CEDEX 2
SPHERIA VAL DE FRANCE	45025 ORLÉANS CEDEX 1
MUTAME VAL DE FRANCE	45057 ORLÉANS CEDEX 1
MNH	45213 MONTARGIS CEDEX
MUTUELLE OREADE	47910 AGEN CEDEX 9
MUTUELLE LA CHOLETAISE	49306 CHOLET CEDEX
MUTAME NORMANDIE	50008 SAINT-LÔ CEDEX
ALTEIS MUTUELLES	51073 REIMS CEDEX
UNITE LORRAINE MUTUALISTE	54001 NANCY CEDEX
SOCIÉTÉ MUTUALISTE DE L'EST	54042 NANCY CEDEX
MUTUELLE NOVAMUT	54063 NANCY CEDEX
MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET DU SERVICE MÉDICAL	54073 NANCY
MUTUELLES DU PAYS-HAUT	54402 LONGWY CEDEX
MUTLOR (Mutuelles de Lorraine)	54414 LONGWY CEDEX
SMIE DES ORGANISMES SOCIAUX DU MORBIHAN	56000 VANNES
MUCIM-STANISLAS	57045 METZ CEDEX 1
MUTUELLE L'ENTR'AIDE MALADIE DITE LEA, LA MUTUELLE SYMPA	59000 LILLE
JUST'ENSEMBLE	59306 VALENCIENNES CEDEX
MUTUELLE APREVA	59306 VALENCIENNES CEDEX
CHORALIS MUTUELLE LE LIBRE CHOIX	59602 MAUBEUGE CEDEX
CCMO MUTUELLE (Caisse Chirurgicale et Médicale de l'Oise)	60014 BEAUVAIS CEDEX
CENTRE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNEL - CMIP	60803 CRÉPY-EN-VALOIS CEDEX
MUTUELLE OPALE	62103 CALAIS CEDEX
HARMONIE AUVERGNE	63000 CLERMONT-FERRAND
EOVI - MIF	63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
UNION DES MUTUELLES SANTÉ 63	63043 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
PRECOCIA MUTUELLE D'AUVERGNE	63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
EOVI - THIERS MUTUALITÉ	63308 THIERS CEDEX
SUD-OUEST MUTUALITÉ	65000 TARBES CEDEX
LES MUTUELLES VIA SANTÉ	66866 PERPIGNAN CEDEX 9
SORUAL	67000 STRASBOURG
MUT'EST	67082 STRASBOURG CEDEX
MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE D'ALSACE	68027 COLMAR CEDEX
CAISSE DE PRÉVOYANCE MULHOUSIENNE	68053 MULHOUSE CEDEX
MUTUELLE ADREA	69003 LYON
MUTUELLE ÉPARGNE-RETRAITE	69003 LYON
UNMOS	69007 LYON
LES MUTUELLES SANTÉ PLUS	69200 VÉNISSIEUX
MUTUELLE EXISTENCE	69346 LYON CEDEX 7
MMC	70006 VESOUL CEDEX
ADREA MUTUELLE BOURGOGNE	71010 MÂCON CEDEX
ADREA MUTUELLE PAYS DE SAVOIE	73021 CHAMBÉRY CEDEX
MUTAME SAVOIE MONT-BLANC	74604 SEYNOD CEDEX
MUDEL-CAREL	75004 PARIS
MUTUELLE DES PERSONNELS DES CPAMIF ET DES OSA	75004 PARIS
RADIANCE GROUPE APRI	75014 PARIS
HARMONIE MUTUALITÉ	75015 PARIS
MNAM (Mutuelle Nationale Aviation Marine)	75015 PARIS
MNP	75015 PARIS
PRÉVADIÈS	75015 PARIS
MUTUELLE CCI	75017 PARIS
MGEC (Mutuelle Générale des Employés et Cadres)	75018 PARIS
MUTUELLE CNAVTS	75019 PARIS
MUTUELLE DES DOUANES	75019 PARIS
MUTUELLE INTER-ENTREPRISES DU PERSONNEL DE LA CRAMIF ET OS	75019 PARIS
MIE (Mutuelle Intergroupes d'Entraide)	75109 PARIS CEDEX 2
UNION DES MUTUELLES GROUPE SAINT-GERMAIN	75240 PARIS CEDEX 5
FMP	75250 PARIS CEDEX 5
MUTUELLE EUROPE	75311 PARIS CEDEX 9
SMI	75374 PARIS CEDEX 8
MUTUELLE BLEUE	75396 PARIS CEDEX 8

ORGANISME / MEMBRE PARTICIPANT**SIÈGE**

LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE	75440 PARIS CEDEX 9
SMAR	75441 PARIS CEDEX 9
MUTAME (Mutualité des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs)	75462 PARIS CEDEX 10
MUTUELLE FAMILIALE	75487 PARIS CEDEX 10
MMEI (Mutuelle des Métiers Électronique et Informatique)	75534 PARIS CEDEX 11
MUTUELLES UMC	75534 PARIS CEDEX 11
MUTACMA (Mutuelle des Agents de l'ANPE)	75544 PARIS CEDEX 11
MUTUELLE MIEUX-ÊTRE	75544 PARIS CEDEX 11
MUTCAF (Mutuelle du Personnel des Organismes d'Allocations Familiales et Assimilés de la Région Parisienne)	75634 PARIS CEDEX 13
SNM	75649 PARIS CEDEX 13
MEMF	75719 PARIS CEDEX 15
UNME GARANTIE	75719 PARIS CEDEX 15
MUTUELLE CIVILE DE LA DÉFENSE	75739 PARIS CEDEX 15
MUTUELLE MCD	75762 PARIS CEDEX 16
INTÉGRANCE	75882 PARIS CEDEX 18
MUTUELLE UNION DES TRAVAILLEURS	76204 DIEPPE CEDEX
MUTUELLE LA BRESLE	76260 EU
CIMAM-SME	78027 VERSAILLES CEDEX
LES MÉNAGES PRÉVOYANTS	78028 VERSAILLES CEDEX
MUTUELLE DU MANTOIS	78714 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
MIRPOSS	79041 NIORT CEDEX
SMIP	79077 NIORT CEDEX 9
MUTUELLE DE LA SOMME	80145 ABBEVILLE CEDEX
MUTUELLE SANTÉVIE-UMT	81031 ALBI CEDEX 9
MUTUELLE SANTÉVIE-MTG	82048 MONTAUBAN CEDEX
LA MUTUELLE VERTE	83041 TOULON CEDEX 9
MUTUELLE DU VAR	83184 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX
EOVI - NOVALIA MUTUELLE	84023 AVIGNON CEDEX 1
EOVI - MUTUELLE DU LIMOUSIN	87011 LIMOGES CEDEX
MUTUELLE VICTOR HUGO	88006 ÉPINAL CEDEX
RELEYA	89006 AUXERRE CEDEX
MDI 90	90005 BELFORT CEDEX
MUTAME TERRITOIRE-DE-BELFORT	90007 BELFORT CEDEX
SIMIRP	92300 LEVALLOIS-PERRET
MUTUELLE DU PERSONNEL DE L'URSSAF DE PARIS ET DE LA RÉGION PARISIENNE	93100 MONTREUIL
MIPCF	93521 SAINT-DENIS CEDEX
PRÉVOYANCE MUTUALISTE D'ÎLE-DE-FRANCE	95410 GROSLEY
MPPOSS	97110 POINTE-À-PITRE (Guadeloupe)
MUTUELLE MGPS (Mutuelle Générale de Prévoyance Sociale)	97122 BAIE-MAHAULT (Guadeloupe)
MIAG (Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane)	97161 POINTE-À-PITRE (Guadeloupe)
MUTUELLE DE MARE GAILLARD	97190 LE GOSIER
MGPA (Mutuelle Générale de Prévoyance des Antilles)	97232 LAMENTIN
MUTUALITÉ DE LA RÉUNION	97467 SAINT-DENIS CEDEX
SOLIDARITÉ PROGRÈS MUTUALISTES	97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

ORGANISME / MEMBRE HONORAIRE**SIÈGE****FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française)****75719 PARIS CEDEX 15**

MUTUELLE NATURE ET FORÊTS	26150 DIE
SANTÉVIE-UNION MUTUALISTE	31000 TOULOUSE
MGPAT (Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale)	31071 TOULOUSE CEDEX 7
MMI (Mutuelle du Ministère de l'Intérieur)	59040 LILLE CEDEX
MAI (Mutuelle des Agents des Impôts)	75640 PARIS CEDEX 13
UNME	75719 PARIS CEDEX 15
MUTLOG	75940 PARIS CEDEX 19
MUTLOG GARANTIES	75940 PARIS CEDEX 19
MUTUELLE ACCIDENTS CORPORELS SMAC	76100 ROUEN
MGET (Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires)	94274 LE KREMLIN-BICÊTRE CEDEX

UNPMF : un pôle de ressources au service de ses mutuelles

L'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF) représente l'union de 169 mutuelles. Sa vocation est de mettre à leur disposition en un seul endroit les moyens et capacités, qu'ils soient humains, techniques ou financiers, dédiés à leur développement en Prévoyance, Épargne et Retraite. Elle a également pour mission de promouvoir une offre mutualiste dans le cadre des contrats nationaux et plurirégionaux d'assurances collectives (grandes entreprises et branches professionnelles).

L'UNPMF est issue de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Créée en 2002, l'Union a repris à l'origine l'activité de Prévoyance et de Retraite développée dans le sein de la Fédération avec ses mutuelles adhérentes depuis plus de trente ans.

L'adhésion à l'UNPMF implique un partenariat portant sur la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite ainsi que la participation aux instances et à la vie de l'Union.

Sommaire

	Message du président de l'UNPMF	p. 4
	Chiffres clés	p. 6
	Environnement économique et marché	p. 7
	Activité 2008	p. 9
	Vie de l'Union	p. 12
	Perspectives	p. 15
	Composition du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle – Comité d'audit	p. 18
1	Rapport de gestion du Conseil d'administration	p. 21
2	Rapport financier	p. 39
3	Rapport général du commissaire aux comptes	p. 78
4	Rapport spécial du commissaire aux comptes	p. 80
5	Organigramme de l'UNPMF	p. 82



Patrick BROTHIER > Président de l'UNPMF

Message du président de l'UNPMF

Une année de contraste, des résultats prometteurs

Il y a les années de promesse, les années de transition, les années de réussite, les années de crise. Il y a aussi les années de contraste et le cru 2008 est de ce point de vue un spécimen rare.

D'une part, les éléments endogènes de l'UNPMF sont prometteurs et en phase avec son business plan et ses axes stratégiques : développement voulu et confirmé en assurance Vie alors même que le marché connaît un ressac, croissance tout aussi avérée en Prévoyance et en Santé collective, équilibre technique conforté en Non Vie qui témoigne aussi des efforts nourris depuis plusieurs années dans la maîtrise des risques et le suivi du portefeuille.

Mais ces indicateurs de réussite sont contrebalancés, et même fortement, par les effets aigus de la crise, notamment après le 15 septembre et la faillite de Lehman Brothers. Inutile d'ajouter une voix au chœur des exégètes quant aux causes de ce tsunami et aux moyens d'en sortir. La réalité du désastre est palpable depuis la fin 2008 avec les dégâts financiers, économiques et sociaux.

Le résultat de l'UNPMF MUTEX a été impacté du fait du poids des provisions significatives constituées face aux moins-values qui le sont tout autant. Pour autant, son résultat reste à l'équilibre et sa solvabilité tout à fait avérée en dépit de la brutale dégradation des marchés financiers. Elle s'établit ainsi à près de deux fois le niveau minimum requis.

La nécessité de poursuivre et même d'accroître les efforts engagés depuis la création de l'UNPMF est cependant ravivée par les effets de la crise.



En premier lieu, le renforcement de nos fonds propres demeure éminemment nécessaire à la fois pour soutenir le rythme de notre croissance, mais aussi pour nous permettre de mieux faire face aux vents contraires lorsqu'ils sont forts. Les deux dernières Assemblées générales ont autorisé l'émission d'emprunts subordonnés qui constituent une première réponse.

La deuxième consiste sans doute à établir avec nos mutuelles partenaires le socle d'un nouveau modèle qui scellerait nos intérêts stratégiques communs, optimiserait notre capacité entrepreneuriale et qui bien sûr conforterait notre capacité financière.

Nous avons déjà affiché cette ambition en filigrane, au printemps 2008. Il nous appartient de la traduire dans les faits avec vous désormais. Le Conseil d'administration et les équipes de l'UNPMF s'activent pour concrétiser ce cap.

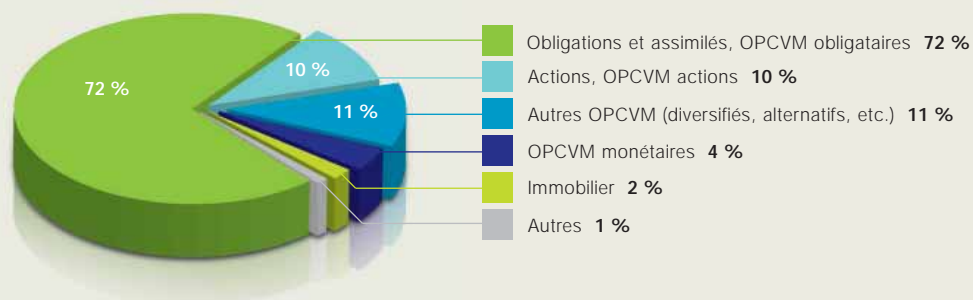
Le renforcement de la capacité industrielle de l'Union est aussi au cœur des enjeux et le plan de progrès 2009-2011 voté par le Conseil est particulièrement dense afin de rapprocher l'UNPMF du niveau d'excellence attendu par les adhérents et les mutuelles.

Si nous sommes attachés au rayonnement d'une offre mutualiste de qualité, nous inscrivons cet objectif dans un contexte de profondes mutations. Et nous ne saurions en être absents. Les concentrations et les articulations nouvelles qui émergent du tissu mutualiste sont un premier élément majeur qui conditionne la propre évolution de notre modèle.

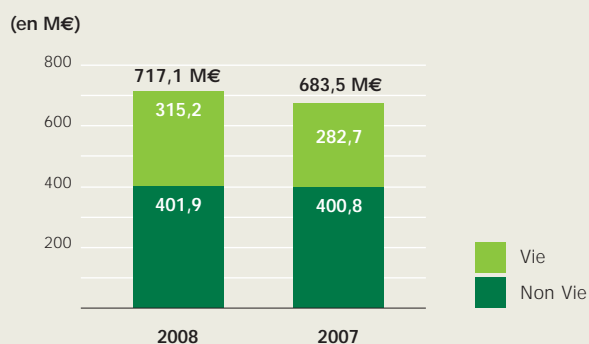
Et puis il y a les logiques de partenariat ou d'alliance avec des acteurs proches de la sphère mutualiste et avec lesquelles des synergies sont possibles. Les démarches exploratoires se poursuivent et ouvrent là encore des perspectives engageantes...

Avant de définir précisément une nouvelle trajectoire, mieux vaut partir d'acquis les plus étayés possibles. Nous nous mobilisons à cette fin en n'oubliant jamais que la confiance de nos mutuelles et celle de leurs adhérents se méritent tous les jours.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS EN VALEUR DE RÉALISATION (Total des placements 4 787,3 M€)



COTISATIONS BRUTES

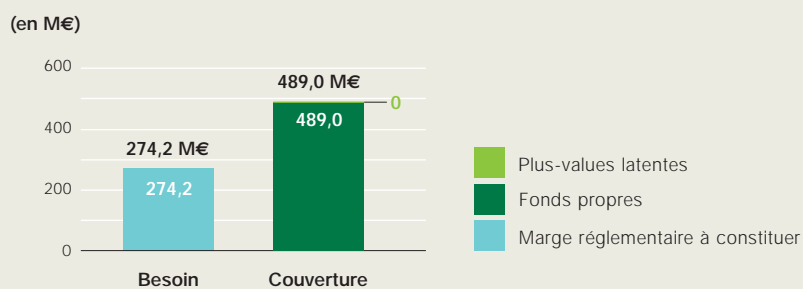


NOMBRE DE CONTRATS GÉRÉS

417 330 contrats individuels

121 007 contrats collectifs

MARGE DE SOLVABILITÉ



La conjoncture financière très dégradée fait peser des risques temporaires sur le marché des assurances de personnes

La crise financière

Comme chacun le sait, la crise financière mondiale s'est précipitée et aggravée à partir du 15 septembre 2008. Après diverses alertes, la faillite de la banque Lehman Brothers aux États-Unis a déclenché ce jour-là une crise de confiance dans tout le système bancaire mondial et l'intervention des États afin de le sauvegarder. Puis la baisse des perspectives économiques globales, particulièrement dans certains secteurs, a entraîné cette fois des programmes de soutien à l'économie et la dégradation des finances publiques de nombreux pays.

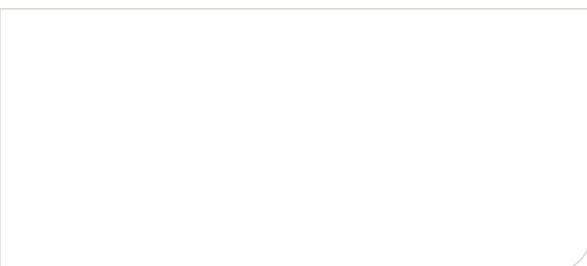
Concernant les marchés de placements, l'ensemble se traduit par :

- une baisse généralisée des bourses actions, compte tenu de la crainte portant sur les valeurs financières et des révisions à la baisse des perspectives de bénéfices des autres valeurs ;

- une aversion accrue des investisseurs et banquiers face aux risques, entraînant des difficultés pour les entreprises ayant besoin de financement ou de fonds propres à cause du renchérissement des "spreads de crédit" (le coût du risque de défaut qu'elles ont à payer), et faisant baisser fortement la valeur des prêts et obligations portés par les banques et institutionnels ;
- et de sombres perspectives pour le secteur de l'immobilier.

Au total, les échanges sur les marchés financiers se sont fortement réduits sur la fin de l'année 2008 et le début de l'année 2009, les volatilités des valeurs ont augmenté à des niveaux historiques tandis que les cours de toutes les actions ont très sévèrement chuté.

La fin de cette crise devenue globale reste difficile à prévoir.



Nos marchés

Si l'on constate aisément que les assureurs sont directement touchés par la crise financière dans le cadre de leur activité de gestion de placements, on peut se rendre compte qu'ils sont aussi touchés indirectement par la crise économique.

Pour ce qui concerne l'Épargne-Retraite, on observe une baisse du volume de cotisations en 2007 et 2008, et plus particulièrement une désaffection pour les contrats en unités de compte, dont les valorisations prises en compte par les clients baissent souvent de façon significative. De fait, les capacités d'épargne des Français se sont largement réorientées fin 2008 vers les placements jugés les plus sécuritaires, et plus particulièrement le Livret A. Pour l'avenir toutefois, on peut imaginer que si la crise économique réduit la capacité d'épargne des agents économiques, l'insécurité perçue pourrait inciter les particuliers à augmenter leur épargne de précaution. Dans ce cas, l'assurance Vie en euros et la retraite surcomplémentaire pourraient renouer avec la croissance.

La Prévoyance des particuliers est largement consacrée aux besoins des populations non salariées, ou à compléter la couverture des salariés au-delà des garanties négociées collectivement, dans le cadre de l'entreprise ou des fonctions publiques. Au-delà du cycle actuel de crise qui pourrait réduire globalement et transitoirement les capacités de financement des particuliers, le besoin de protection augmente, et assure aux opérateurs, à condition de savoir s'y adapter, un potentiel de croissance à moyen terme de ce secteur, notamment vis-à-vis des seniors et des travailleurs non salariés. Qui plus est, la création du cinquième risque de la Sécurité sociale devrait, à

partir de 2009, clarifier et faciliter la mise en place de protections complémentaires en cas de Dépendance, et notamment pour les mutuelles en complément des garanties Santé.

Pour ce qui concerne la Prévoyance et la Retraite des salariés dans le cadre des contrats collectifs obligatoires, l'année 2008 s'inscrit encore dans un cycle positif de croissance, lié notamment à la mise en conformité de certains accords avec les règles fiscales et sociales découlant de la loi Fillon de 2003. Pour l'avenir, les difficultés économiques plus marquées des entreprises pourraient rendre plus difficile ce secteur à partir de 2009. *A contrario*, avec notamment l'accord national interprofessionnel signé en 2008 (portabilité des couvertures complémentaires prévoyance et santé en faveur des anciens salariés en situation de chômage indemnisé), ou bien les évolutions d'analyses au sujet de l'article 4 de la loi Évin (maintien des couvertures santé en faveur des anciens salariés), on constate une augmentation de l'attention portée à ce secteur par les partenaires sociaux dans les entreprises et les branches professionnelles. Sous réserve de l'évolution des régimes obligatoires de protection sociale d'une part, et des enveloppes de déductibilité sociale et fiscale d'autre part, on peut en attendre une croissance à moyen terme, particulièrement pour les opérateurs qui répondraient le mieux aux nouvelles préoccupations des partenaires sociaux.

Au total, on peut considérer que, si le marché des assurances de personnes a subi un repli en 2008, c'est uniquement dans le secteur de l'assurance Vie des particuliers, et que son potentiel de croissance global pour les opérateurs reste réel et sérieux.



2008 : une année de développement et de maturité des projets malgré la crise

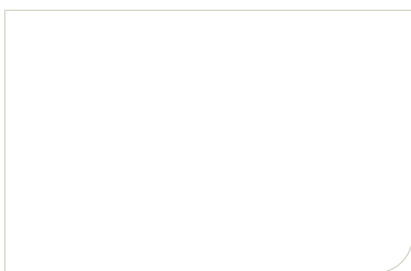
GESTION DES PLACEMENTS ET CRISE FINANCIÈRE

La crise mondiale a commencé avec la crise des "subprimes" aux États-Unis durant l'été 2007. L'Union n'étant pas engagée sur ce marché, elle n'a pas, à ce moment, subi de pertes directes. La réduction, à la fin du printemps 2008, de l'exposition au marché des actions a limité la perte de valeur de l'actif global de l'UNPMF provenant du risque de marché l'an dernier.

Toutefois, le mouvement général de baisse des actions et de hausse des taux s'est prolongé, à partir de l'été 2007, jusqu'au 15 septembre 2008, date à laquelle l'annonce de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers a entraîné :

- une perte de confiance en chaîne dans la solvabilité du système bancaire des pays développés et une crise de liquidité du secteur ;
- un dérèglement majeur du marché des emprunts privés et de la vision qu'il véhicule du risque de signature ;
- un assèchement du crédit et une contamination à "l'économie réelle", entraînant une crise économique à partir de 2009 ;
- un effondrement des bourses actions.

Durant le dernier trimestre 2008, l'Union a supporté les effets d'une crise financière majeure.



Risque de contrepartie

La dévalorisation quasi définitive des actifs directs et indirects concernant les banques Lehman Brothers et Washington Mutual a été passée en perte, soit 54 M€ bruts (avant impact sur la participation des assurés et avant impôts).

Pour la gestion de ce risque, l'Union, qui délègue sa gestion de placements au travers de mandats externes, respecte habituellement :

- une limite de concentration globale par émetteur ;
- pour les obligations et titres à taux fixe, des limites globales par gammes de notations ;
- pour les OPCVM, utilisées aux côtés des titres détenus en direct, des limites globales en proportion de l'encours géré.

Les contraintes réglementaires de dispersion des émetteurs obligent par ailleurs l'Union à détenir un grand nombre d'émetteurs, notamment dans le secteur financier qui est à l'origine de plus des trois quarts du gisement obligataire, ce qui explique la détention d'obligations de deux banques défailtantes fin 2008.

Dès septembre, les services de l'Union ont mis en place un suivi du risque de contrepartie pour certaines lignes, afin d'internaliser davantage le contrôle permanent, plus particulièrement pour le secteur des banques et des institutions financières. Après avoir mis sous surveillance les lignes présumées fragiles et réduit certaines expositions malgré le manque de liquidités sur le marché, des mesures ont été prises afin que toute nouvelle alerte sur un émetteur donne lieu à des décisions en urgence. La faible efficacité dans ce type de situation des indications des agences de notation nous conduit à revoir pour l'avenir nos modalités de surveillance du risque de contrepartie.

Risque de marché

La baisse du marché des actions, dont les valeurs sont très volatiles, donne lieu à des provisions prudentielles, compte tenu de la situation de dépréciation durable de certaines lignes, et de moins-values latentes globales du portefeuille au 31 décembre 2008.

Concernant les autres valeurs non amortissables, on notera que l'UNPMF n'est pas exposée au risque du marché de l'immobilier (notamment après quelques cessions en 2008). Il n'y aura pas de moins-values significatives à attendre à l'avenir dans ce compartiment. En revanche, les OPCVM obligataires sont sensibles à l'évolution des taux et présentent une situation de moins-value latente. Les OPCVM diversifiés et alternatifs, les placements monétaires et les participations ont, de leur côté, résisté de façons diverses à la crise financière, mais pèsent proportionnellement peu.

Concernant les valeurs amortissables (obligations et

titres à taux fixe), il s'agit de titres qui sont naturellement détenus jusqu'à leur échéance. La situation de moins-value latente globale au 31 décembre 2008 est à imputer à la dégradation subie des qualités de signature des emprunts privés et à l'écartement des "spreads de crédit" sur le marché secondaire. Sauf cas de risque de signature avéré, les valeurs de remboursement ne semblent pas remises en cause.

Par ailleurs, les projections actif/passif montrent un passif de l'UNPMF notablement plus long que l'actif, du fait de la proportion de contrats de retraite et de rentes d'invalidité, en comparaison avec des assureurs mixtes plus classiques et portant davantage d'assurance Vie. Pour l'assurance Vie, nous ne constatons pas de surcroît notable de rachats sur les contrats en euro, et ne pouvons pas être touchés à l'avenir par des arbitrages ou des rachats massifs de contrats en unités de compte, ces derniers représentant moins de 0,5 % des placements.

DÉVELOPPEMENT

Après une année 2007 consacrée à la rénovation de la gamme des produits individuels, l'UNPMF s'est vue consacrée en 2008 sur le marché des assurances collectives, tant en Prévoyance qu'en Santé.

L'Union et ses mutuelles membres permettent ainsi à de très nombreuses entreprises de choisir la Mutualité :

- TPE/PME par le biais d'une offre standard modulable rénovée (gamme "Énergie" et "Équilibre") ou dans le cadre de l'offre dédiée à leur convention collective ;
- grandes entreprises avec les offres sur mesure, 100 % des entreprises nationales en portefeuille ayant à nouveau renouvelé leur confiance à l'UNPMF en 2008.

L'Union et ses mutuelles ont également été choisies comme gestionnaires de nouveaux accords nationaux dont notamment :

- la santé des salariés de plusieurs secteurs de l'agriculture (production agricole, bois, lin) ;

- la prévoyance des salariés des Industries électriques et gazières ;
- les associations "Familles rurales", dans le cadre de l'offre Chorum dédiée aux entreprises de l'économie sociale.

Par ailleurs, l'UNPMF a coopéré avec réussite avec la SMAR dans le cadre de la procédure de référencement de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

On notera encore début 2009, concernant le marché des assurances individuelles, le Label d'Excellence confirmé du "Livret MUTEX II" (produit simple dédié à l'assurance Vie), et le lancement des produits "Tremplin MUTEX" (offre d'assurance Vie intergénérationnelle s'inscrivant dans le cadre de la réforme des donations et successions), et "Indépendance Services TNS" (garantie Dépendance spécifiquement destinée aux travailleurs non salariés, bénéficiant du régime fiscal de la loi Madelin).

ACCORD UCANSS

À l'occasion de la conclusion d'un accord au sein de l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) mettant en place un contrat collectif Santé destiné aux salariés et anciens salariés, l'UNPMF a été en situation de coordonner la réponse mutualiste à ce marché.

Ayant été choisie pour gérer l'accord (à hauteur de la moitié des organismes et territoires, couverts

par l'offre mutualiste), avec deux institutions de prévoyance, l'UNPMF s'est occupée durant le second semestre 2008 de mettre en place un système d'information unique à l'usage de toutes les mutuelles gestionnaires, et d'organiser la mutualisation du risque.

Cet accord, effectif au 1^{er} janvier 2009, porte sur un chiffre d'affaires global de plus de 160 M€.

POLITIQUE DE MARQUE

L'UNPMF a décidé de relancer la marque MUTEX et d'en faire un signalement connu et reconnu pour ses produits et services et un véritable soutien et support des marques et actions de distribution locale des mutuelles.

MUTEX se décline désormais dans toute la communication avec son nouveau logo.



Le lancement de cette nouvelle marque s'est opéré à travers d'une campagne de communication nationale, en relais et support à l'utilisation du logo par les mutuelles. La campagne 2008 s'est déclinée en télévision et dans la presse. Elle s'appuie sur une association avec l'acteur Patrick Chesnais, dont l'image dans le grand public s'accorde bien avec les valeurs mutualistes. Cette marque veut devenir un véritable signe de ralliement pour les mutualistes intéressés par des produits de Prévoyance, d'Épargne et de Retraite, afin de créer une légitimité aux mutuelles pour les diffuser et un véritable intérêt commun à agir.

SYSTÈMES D'INFORMATION

L'UNPMF possède un système d'information fondé sur :

NSI pour l'activité de gestion

- NSI Prévoyance, outil interne dédié à la gestion des produits de Prévoyance individuelle ou collective permettant d'optimiser les délégations de gestion, avec une ergonomie unique et une cohérence interne des données. Cet outil recouvre la totalité de l'activité individuelle et reprend progressivement toutes les gestions de contrats collectifs. En 2008, il a repris l'ensemble des contrats Chorum dédiés aux entreprises de l'économie sociale et gérés par la mutuelle SNM.
- NSI Santé, outil basé sur l'ergonomie et la conception générale de NSI, et servant à l'automatisation de l'activité de l'UNPMF en Santé, consistant essentiellement en la centralisation et l'analyse

des données techniques des contrats nationaux et à la tenue de leurs comptes.

- NSI Épargne, progiciel dédié à l'activité d'Épargne individuelle et entreprise.

Des systèmes amont "d'avant-vente" qui peuvent s'adapter aux postes de travail des collaborateurs des mutuelles.

Des systèmes aval de comptabilité, finance et de pilotage technique

Il s'y ajoute depuis cette année un progiciel dédié à la gestion du contrat UCANSS pour les nombreuses mutuelles concernées par l'accord. Ce nouvel élément du système d'information apporte une capacité complémentaire à l'UNPMF.

QUALITÉ ET SERVICE APRÈS-VENTE

Après avoir basculé l'an dernier toute son organisation dans le référentiel de gestion de la qualité ISO 9001 V2000, l'UNPMF a réussi en 2008 l'audit triennal du Bureau Veritas. Le périmètre global de l'UNPMF a été certifié sans écart.

Ensuite, et afin de mieux répondre aux remarques des mutuelles exprimées dans les enquêtes qualité, l'UNPMF a déployé, fin 2008, le "Service Contact MUTEX". Ce service constitue le point d'entrée téléphonique et courriel unique des mutuelles dans le

cadre de la gestion des contrats MUTEX. Venant compléter les services de formation, il vise à mettre en œuvre des normes de délais de réponses, à tracer les demandes et à mutualiser les bonnes pratiques dans l'utilisation des outils informatisés.



PROJET "MAÎTRISE DES RISQUES"

Dans le cadre du pilier 2 des futures normes Solvency II et de ses règles de gouvernance, l'UNPMF a lancé en 2007 le projet "maîtrise des risques".

Ce projet et davantage de moyens consacrés aux fonctions audit et contrôle interne visent à donner à l'Union :

- un système de contrôle interne mieux organisé et auditable ;

- un système de pilotage de la gestion des risques, opérationnel et inclus dans les outils du Conseil d'administration et des comités spécialisés.

Il complète un système de contrôle de troisième niveau (audit interne) dans une approche globale incluant les activités internes, les activités déléguées et les activités sous-traitées.

Une activité soutenue tout au long de l'année 2008

Les membres des Commissions de gestion, vie de l'Union, financière, développement, agricole et agroalimentaire, Fonds social, mixte d'agrément des délégations de gestion, ainsi que ceux de la Commission de contrôle statutaire – Comité d'audit désignés par l'Assemblée générale, se sont réunis tout au long de l'année 2008.

Les Commissions se réunissent en principe quatre fois par an.

En dehors de la Commission de contrôle, les Commissions sont composées d'administrateurs de l'Union ainsi que de cadres de direction des groupements adhérents et de l'UNPMF. Leur rôle est de conduire la réflexion de l'UNPMF dans leur domaine de compétences et de préparer les décisions du Conseil d'administration auquel elles rendent compte de leurs travaux.

COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion s'est intéressée tout particulièrement en 2008 aux domaines d'activité suivants :

Évolution du système d'information de l'UNPMF : NSI Collectif

La Commission a ainsi suivi les opérations de migration 2008 qui se sont déroulées avec succès et qui ont conduit à basculer sur NSI en février le portefeuille de Prévoyance collective de l'économie sociale (SNM), en novembre les rentes Invalidité et Décès, et en décembre 7 225 contrats représentant 276 produits de Prévoyance collective.

Elle a, par ailleurs, suivi l'avancement des travaux en cours de mise en place des nouveaux lots de NSI Santé liés à l'intégration des éléments de déclaration et de contrôle des contrats collectifs Santé.

Mise en œuvre du centre contact clients : Service Contact MUTEX

La Commission a suivi l'avancée du projet de création du centre contact clients qui a ouvert le 1^{er} décembre 2008. Il est chargé de traiter les appels des mutuelles et ceux des adhérents assurés par l'UNPMF. L'objectif est d'atteindre un taux de décrochage des appels de 95 %, en répondant immédiatement à 80 % des appels (niveau 1) et transférant ceux de niveau 2 (expertise nécessaire) vers les services compétents chargés de répondre sous 48 heures.

Évolution de l'environnement juridique, fiscal et concurrentiel

La Commission s'est aussi intéressée à l'adaptation de l'UNPMF aux nouvelles règles imposées par les directives Solvency II, notamment en matière de contrôle interne, ainsi qu'aux évolutions législatives et réglementaires (loi Fillon).

Niveau de qualité de services fournis à l'adhérent

Afin de faire face au surcroît d'activité occasionné par les migrations informatiques, la Commission a suivi le renforcement des moyens matériels mis en œuvre, ainsi que l'organisation d'un traitement prioritaire des cas urgents ou à forts enjeux commerciaux, et la mise en œuvre d'une communication adaptée vis-à-vis des mutuelles adhérentes à l'Union.

Nouveau dispositif AGIRA

La Commission a été saisie de l'organisation du dispositif AGIRA chargé de rechercher les bénéficiaires de contrats Décès afin d'éviter que des avoirs tombent en déshérence. Une étude est menée pour automatiser les recherches sur l'ensemble des systèmes d'information de l'UNPMF. Par ailleurs, la Commission a pris connaissance des éléments de l'enquête annuelle de satisfaction réalisée en 2008.

COMMISSION VIE DE L'UNION

Elle s'est notamment intéressée en 2008 aux questions liées à la gouvernance de l'Union (axe du plan de progrès 2009-2011).

Elle a approuvé :

les trois objectifs du plan de progrès en matière de gouvernance qui sont :

- renforcer les liens entre les adhérents, les mutuelles et l'UNPMF,
- optimiser le fonctionnement du Conseil d'administration,
- améliorer la communication ;

et un plan d'action qui a conduit à :

- renforcer les liens entre les adhérents, les mutuelles et l'UNPMF,
- faire en sorte que chaque mutuelle adhérente soit couverte par une convention de partenariat adaptée en permanence en fonction des regroupements et évolutions d'organisation,
- élaborer un kit de présentation de l'activité de l'UNPMF à disposition des mutuelles pour animer leurs assemblées et réunions de délégués en matière de Prévoyance,

- concevoir et mettre en œuvre un cycle de formation destiné aux administrateurs, membres des Commissions de l'UNPMF et des structures juridiques partenaires (MNP – AMPLEO – SNM – MUDEL – ANPPI et GERP Mutavenir).

Toujours en matière de gouvernance, la Commission s'est intéressée à la problématique d'optimisation de la maîtrise des risques avec la création d'un Comité des risques.

La Commission a examiné le cas des mutuelles considérées encore redevables de leur cotisation institutionnelle, ou celles ayant des conventions trop anciennes. La règle applicable consiste à ce que chaque adhérent assuré par l'UNPMF soit représenté par une mutuelle adhérente à jour de ses obligations.

Enfin, la Commission vie de l'Union a dressé le bilan de la campagne de lancement de la marque MUTEX et suivi l'élaboration de la campagne de communication 2009 combinant des spots TV et des insertions de publiprédactionnels dans la presse quotidienne régionale et dans la presse mutualiste.

COMMISSIONS DÉVELOPPEMENT

Afin de permettre un meilleur fonctionnement de l'instance, deux Commissions ont été créées : la première, dédiée au marché du collectif, la seconde, au marché individuel, les Commissions développement étant appelées à se réunir dans leur forme plénière une fois par an.

Les Commissions développement individuelle et collective ont suivi régulièrement tout au long de l'année, dans les domaines qui les concernent, les indicateurs de production d'affaires nouvelles. Elles ont été associées à l'élaboration et à la mise en place du plan d'action commerciale et ont en particulier validé le principe d'objectifs commerciaux par vendeur, bases de la négociation des plans de développement par mutuelle. Elles ont suivi les différentes actions commerciales, notamment celles en direction des produits d'Épargne-Retraite sollicitant des versements libres ou exceptionnels, l'offre à frais réduits à 1,5 % sur l'ensemble des produits d'Épargne.

Les Commissions ont également suivi les campagnes MutObsèques, Indépendance Services, Prévalis, Modulato Promultis Prévoyance. Enfin, les Commissions ont suivi l'action commerciale spécifique Retraite.

Elles ont pris connaissance, d'une part, de l'étude post-test de la campagne MUTEX de juin-septembre 2008 et, d'autre part, de l'évaluation du partenariat avec la Croix-Rouge Française dans le cadre de la convention de mécénat qui s'est traduite par la présence des mutuelles à chaque étape de la caravane d'été avec l'initiation du grand public aux premiers secours.

Les Commissions ont également suivi le déploiement de l'outil de proposition commerciale OSCAR Collectif et tiré le bilan du Forum Développement MUTEX du 16 octobre 2008 consacré aux séniors.

Enfin, les Commissions ont participé à l'élaboration des nouveaux paramètres de calcul de la contribution au développement (CAD), rendant cet outil plus incitatif à la fidélisation des portefeuilles avec les produits UNPMF.

COMMISSION FINANCIÈRE

Responsable du suivi de la gestion de l'actif-passif et de la gestion financière de l'UNPMF, la Commission financière propose au Conseil d'administration les allocations d'actifs et les stratégies à mettre en œuvre. Dans un contexte agité des marchés financiers, tout particulièrement à partir de l'été 2007, la Commission financière a travaillé sur la base des prévisions et analyses de la société Ofi Mandats et des reportings de

gestion commentés à chacune des huit réunions de la Commission en 2008. Dans ce cadre, elle a fait le point sur les impacts et mesures spécifiques engagées par rapport à la crise financière.

Elle a enfin défini le taux de rendement servi aux contrats d'épargne en 2008 et le taux garanti en 2009. Enfin, la Commission a engagé une réflexion sur un nouveau mode de pilotage de la gestion financière.

COMMISSION DU FONDS SOCIAL

Cette Commission, qui gère le Fonds social de l'Union sur délégation du Conseil d'administration a examiné en 2008 deux demandes d'aides individuelles et une

action collective avec l'adhésion de l'UNPMF à l'association "Mutualistes du Monde". Le montant global des aides accordées en 2008 a été de 400 euros.

COMMISSION DE CONTRÔLE – COMITÉ D'AUDIT

Les membres de la Commission de contrôle – Comité d'audit ont été élus lors de l'Assemblée générale de juin 2008. La nouvelle Commission s'est réunie à deux reprises pour définir ses missions et son programme de travail. Elle s'est documentée sur le rôle et le fonctionnement du département d'audit et contrôle interne, du département financier et de la direction technique. L'examen des comptes 2008 a fait l'objet

de deux autres réunions : le 2 avril 2009 sur la partie Placements et le 15 mai 2009 sur l'ensemble des éléments exposés dans le rapport annuel.

À l'issue de ses travaux, elle a dressé un rapport relatif à l'exercice 2008, proposant à l'Assemblée générale d'approuver les comptes 2008 et de donner quitus au trésorier.

COMMISSION MIXTE D'AGRÈMENT DES DÉLÉGATIONS DE GESTION

Lors de sa réunion du 27 novembre 2008, la Commission mixte d'agrément a examiné le cas de douze mutuelles montrant un décalage entre le niveau d'agrément de gestion théorique et leur niveau réel.

Le niveau de délégation de gestion a été réduit dans un premier temps pour trois mutuelles.

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Cette Commission mise en place en 2006 a pour objectif de développer la présence de l'UNPMF et de ses mutuelles adhérentes au travers d'une approche spécifique et adaptée à ces secteurs économiques. Tout au long de l'année, elle a suivi les négociations de l'accord du secteur de la production agricole qui visent à unifier au niveau national les régimes de Prévoyance et de Santé des branches professionnelles

concernées pour les salariés non cadres. Ces négociations ont abouti à la désignation de l'UNPMF via la Mutuelle Nationale de Prévoyance (mutuelle substituée par l'UNPMF assureur) dans le secteur du lin, du bois et des entreprises agricoles.

Par ailleurs, cette Commission a approuvé la présence de l'UNPMF au Salon de l'agriculture.

Un plan de progrès tourné vers le développement, la performance et la satisfaction du client

L'UNPMF a été créée pour être la référence mutualiste en Épargne, Prévoyance et Retraite. Six ans après sa création, l'entreprise est un acteur désormais connu en France, sur un marché concurrentiel mais qui reste en croissance en raison des besoins de protection non satisfaits du grand public.

Elle réunit plus de 160 mutuelles qui la poussent à l'excellence dans ces métiers, complétant les leurs, ainsi que dans celui de la complémentaire Santé obligatoire des grands comptes (branches professionnelles et grandes entreprises).

Cette ambition et l'évolution graduelle vers une taille critique et une notoriété jugées suffisantes nous conduisent à un plan de progrès 2009-2011 dont les objectifs stratégiques restent :

- le développement ;
- la performance ;
- la satisfaction du client.

Notre ambition s'appuie sur trois points clés :

- l'appropriation par nos mutuelles adhérentes de leur activité Prévoyance & Retraite locale, qui devient un métier significatif pour elles ;
- l'évolution vers un niveau de qualité de service supérieur au marché ;
- la pertinence de notre réponse aux besoins des branches professionnelles et des grandes entreprises en matière de protection sociale complémentaire (Prévoyance, Santé, Retraite).

Nous devons être, et rester, le partenaire de référence et incontournable des mutuelles sur nos métiers. Mais l'UNPMF évolue aussi dans un monde qui change et qui voit de nombreux regroupements et alliances se nouer. L'Union reste ouverte aux opportunités, dans le cadre de sa politique de partenariat externe.



RETOUR SUR LE PLAN STRATÉGIQUE 2006-2010

Les objectifs du plan stratégique suivants sont en cours de finalisation :

- développement sur tous les métiers de l'Union et management global d'une offre complète et complémentaire à celle des mutuelles ;
- révision de la gouvernance, séparation des questions politiques et techniques et participation des mutuelles aux fonds propres de leur Union ;
- évolution de la convention de partenariat pour plus de performances de la distribution et de la gestion ;
- réorganisation du Dispositif Prévoyance Collective (DPC) lui permettant de se développer de façon visible et saine.

La réorganisation du DPC avec la création d'AMPLEO (union de coordination créée par les huit plus grands groupements interprofessionnels et l'UNPMF) et la mise en place de nouvelles modalités de partenariat et de gouvernance avec les mutuelles, sont en voie de conclusion.

Les objectifs financiers à moyen terme suivants sont également, pour la plupart, respectés, ou en voie de l'être :

- équilibrer chacune des activités de l'UNPMF, techniquement et en gestion ;
- gagner en productivité chaque année, jusqu'à obtenir un ratio frais/cotisations à l'égal des compétiteurs les plus performants ;
- redistribuer une partie des excédents techniques aux mutuelles les ayant générés, dans une optique de partage de sort équitable (dont la contrepartie est à trouver dans la réduction des coûts récurrents) ;
- autofinancer à terme les besoins en fonds propres de l'Union.

PLAN DE PROGRÈS 2009-2011

L'Union s'est fixé, en accord avec ses objectifs, un plan de progrès à trois ans, précis, concret, et opérationnel.

Il se synthétise autour de huit axes de progrès impliquant une cible à atteindre :

1 – GOUVERNANCE

- Réaliser un diagnostic de positionnement de nos pratiques en matière de gouvernance et les optimiser.

2 – DISTRIBUTION

- Atteindre 1 Md€ de CA avec une croissance supérieure à celle observée sur le marché.
- Équilibrer le volume d'activité par portefeuille (assurances Individuelles/Collectives, Prévoyance/Épargne).
- Augmenter la notoriété générale d'une part, et l'*affec-tio societatis* avec les décideurs sociaux d'autre part.

3 – GESTION

- Améliorer le service rendu aux clients (délais, qualité) et renégocier une charte qualité modernisée.
- Gagner en productivité.
- Achever la réalisation des outils et applicatifs nécessaires à une performance élevée.

4 – PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

- Réaliser les objectifs de rentabilité technique et de gestion.
- Mettre en place les outils de pilotage prévisionnel compatibles avec Solvency II.
- Piloter une structuration et une alimentation des fonds propres compatibles avec les objectifs de développement.

5 – MANAGEMENT ET COMPÉTENCES

- Mettre en place une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- Améliorer la fidélisation des collaborateurs et les outils de motivation.

6 – MOYENS ET MÉTHODES

- Mettre en place les moyens de pilotage des processus.
- Maîtriser les coûts de structure et d'informatique, et le pilotage des projets.
- Construire un entrepôt de données fiable et transverse.

7 – MAÎTRISE DES RISQUES

- Améliorer la maîtrise des risques et limiter les effets induits.
- Organiser les processus de contrôle interne autour d'une approche méthodologique structurée.
- Intégrer les exigences Solvency II dans le cadre du pilier 2.

8 – RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Mesurer et améliorer les comportements individuels et collectifs.
- Communiquer sur les actions entreprises et les résultats obtenus.

Il se complète par le plan financier 2009-2011.

À son sujet, la crise financière et économique majeure de 2008 a notablement réduit nos capacités à établir des prévisions en prolongation des tendances.



Devant l'incertitude devenue élevée, nous maintiendrons le cap suivant pour 2011, en référence aux travaux du plan 2006-2010 :

- viser un ratio global P/C cible à 85 % en Vie et 90 % en Non Vie ;
- ramener le ratio global coûts/chiffre d'affaires de 15 % à 13 % ;
- mieux structurer les fonds propres à hauteur de 600 M€ environ, comprenant idéalement 200 M€ de réserves, 200 M€ d'emprunts et de titres subordonnés et 200 M€ de réserve de capitalisation.

Le plan financier 2009-2011 inclut les travaux de préparation de notre structure financière aux enjeux de Solvency II, ainsi qu'un travail opérationnel sur deux ans de pilotage et d'orientation de la structure des placements, visant à adapter en permanence la prise de risque avec le niveau des fonds propres et l'environnement économique et financier.

Pour 2009, et au-delà de la gestion nécessaire et prégnante des conséquences de la crise financière, les priorités de nos plans d'action iront vers les sujets suivants :

DÉVELOPPEMENT

- Développer la marque MUTEX.
- Développer l'utilisation d'internet.
- Segmenter l'appréhension du réseau et évaluer l'opportunité de tester de nouveaux canaux de distribution.

SERVICES D'ASSURANCE

- Réussir l'évolution de la réponse téléphonique.
- Rationaliser les méthodes.
- Négocier la révision de la charte qualité en fonction des attentes des mutuelles, des adhérents et des besoins d'efficacité de gestion.
- Mieux coordonner les mutuelles dans la gestion des contrats collectifs santé.

RESSOURCES HUMAINES

- Lancer le projet de mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).
- Concevoir de nouveaux outils de motivation et de fidélisation des collaborateurs.

MOYENS ET MÉTHODES

- Achever NSI.
- Améliorer le pilotage des budgets externalisés.
- Maintenir et perfectionner le système de gestion de la qualité.

CONTRÔLE ET PILOTAGE

- Optimiser le fonctionnement des instances en fonction des bonnes pratiques en matière de gouvernance.
- Organiser le projet Solvency II.
- Mettre en œuvre globalement les nouveaux outils de contrôle interne et de maîtrise des risques.
- Optimiser les outils de reporting et de pilotage technique et comptable.

CONTRAT UCANSS

- Réussir sa première année d'existence.

Composition du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle – Comité d'audit

Conseil d'administration

NOM	TITRE UNPMF	MANDAT
Alain ARNAUD	Administrateur	2010
Florence AURELLY	Administratrice	2014
Jean-Gabriel BAROU	Trésorier	2010
Danielle BERTOOUT	Administratrice	2010
Francis BOUCHEZ	Administrateur	2014
Patrick BROTHIER	Président	2010
Bernard BURG	Administrateur	2014
Michel CASSIER	Administrateur	2012
Jacques COURONNE	Membre du bureau	2012
Nathalie DESBARATS	Administratrice	2012
Francis FORMAGLIO	Administrateur	2014
Claudine GIARD	Administratrice	2014
Daniel GOBLET	Administrateur	2014
Raymond GUILLARD	Administrateur	2010
Jean-François GUILLOU	Membre du bureau	2010
Daniel HANNOTIN	Secrétaire général	2012
Daniel LENOIR	Administrateur	2012
Brigitte LESOT	Administratrice	2010
Bernard MANGEON	Administrateur	2010
Jean MAZET	Membre du bureau	2010
Bernard PAGE	Administrateur	2012
Jean-Marie PROUTEAU	Premier vice-président	2012
Jean-Luc RIETHMULLER	Deuxième vice-président	2008
<i>Remplacé le 15 janvier 2009 par Bertrand DEVYS</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2014</i>
Hubert ROZES	Administrateur	2012
Philippe SCHERER	Administrateur	2014
Jean-Marc SCHMIDT	Administrateur	2014
Michel THOMAS	Administrateur	2012

Commission de contrôle – Comité d’audit

NOM	TITRE	ORGANISME
PRÉSIDENT		
Olivier PIN	Délégué	SNM
SECRÉTAIRE		
Alain CHEVREAU	Directeur audit et contrôle interne	Prévadiès
MEMBRES		
Fabrice DESCHAMPS	Délégué	SNM
Jean-Yves GOUESNARD	Directeur général	SMI
Jean-Luc PINEDE	Secrétaire général	EOVI Drôme / ARPICA



Rapport de gestion du Conseil d'administration

1.1	Faits marquants de l'exercice _____	p. 22
1.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice _____	p. 24
1.3	Activités et résultats 2008 _____	p. 24
1.4	Groupe, entités liées et entités avec lien de participation _____	p. 34
1.5	Informations relatives au Conseil d'administration _____	p. 35
1.6	Résultats des 5 derniers exercices _____	p. 38

Faits marquants de l'exercice

Orientations majeures de l'Union au cours de l'exercice 2008

GESTION DE LA CRISE FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE

L'UNPMF a subi des pertes financières en 2008 :

- définitives et liées au défaut de remboursement de titres émis par des institutions financières aux États-Unis ;
- temporaires et liées à la baisse du marché des actions dans la zone euro.

Ces pertes surviennent à un moment où la structure des fonds propres est en cours d'optimisation.

Dans ce cadre, l'UNPMF s'est attachée à prendre un ensemble de mesures propres à sécuriser à long terme les garanties octroyées aux assurés et ayants droit.

CONSOLIDATION DES FONDS PROPRES BASÉE SUR :

- la mise en place à effet 2008 d'un programme additionnel de cession en réassurance ;
- l'organisation de l'émission de dettes subordonnées en 2009.

STRATÉGIE DE PLACEMENTS RECENTRÉE :

- avec un niveau de sécurité, face au risque de marché et au risque de signature, en adéquation avec des fonds propres pouvant être en diminution ;
- mise en œuvre par une structure interne de contrôle renforcée ;
- et qui intègre les contraintes imposées par le profil du passif, et particulièrement la gestion des taux techniques.

OPTIMISATION DU RÉSULTAT COMPTABLE IMPLIQUANT :

- une politique de maîtrise du résultat technique en Prévoyance, devenu désormais bien équilibré ;
- le maintien de l'objectif de réduction du ratio frais/chiffre d'affaires.

MAÎTRISE DU RISQUE OPÉRATIONNEL AVEC :

- un plan d'audit mettant l'accent sur les activités déléguées ou externalisées ;
- la mise en place du pilotage global par les risques et l'adaptation de la gouvernance.

MISE EN PLACE D'UN TRAITÉ DE RÉASSURANCE GLOBAL EN QUOTE-PART

Dans le contexte de crise financière et de détérioration du tissu économique et social que l'on observe depuis le second semestre 2008, qui va très probablement trouver son pic de récession courant 2009, l'UNPMF a mis en place un nouveau traité de réassurance visant à se prémunir contre toute dégradation des résultats techniques futurs en vue de respecter ses objectifs de ratio P/C cible fixé dans le plan financier. Cette maîtrise du ratio P/C ne peut pas se limiter uniquement à des campagnes de renouvellement et à des actions de prévention. Les statistiques ont démontré par le passé une certaine volatilité des résultats Non Vie. Cette volatilité est insuffisamment captée par nos traités de cession en excédent de sinistre, car nos contrats

couvrent majoritairement des risques de masse. Nos priorités étant basses, toute diminution envisagée conduirait à des coûts de couverture prohibitifs. Le choix du traité de réassurance en quote-part global est une solution plus économique et plus adaptée à nos besoins du fait qu'il n'existe aucune limite du transfert de risque sur la quote-part du réassureur.

Le traité de réassurance global est établi pour une durée initiale de deux ans (2008-2009), durée minimale nécessaire pour juger de l'efficacité de notre programme d'action.

Le traité de réassurance est un traité en quote-part pure sur nos pleins de rétention et sur nos engagements au-delà de nos portées.

MISE EN PLACE DU CONTRAT UCANSS

La mise en place du contrat UCANSS (contrat collectif Santé des salariés et retraités des organismes de Sécurité sociale) est à la fois une priorité, un enjeu d'image et un enjeu technique.

Les travaux déclenchés depuis l'accord des partenaires sociaux signé en août 2008 nous ont conduits à mettre en place :

- un système informatique de gestion centralisé, créé de toutes pièces en s'adossant sur l'expérience et la reproduction d'un système existant au sein d'une mutuelle adhérente, utilisable par toutes les mutuelles désignées pour gérer l'accord, et permettant un suivi technique permanent et extrêmement précis ;
- un montage technique et juridique accepté par toutes les parties prenantes ;

- une gestion effective associant de nombreuses mutuelles et deux institutions paritaires, avec un démarrage au 1^{er} janvier 2009.

Ce projet exceptionnel fait intervenir une large sous-traitance et assistance externe, et inclut des investissements bruts de 1,7 M€ en 2008 et de 0,5 M€ en 2009 pour son démarrage. Ces montants sont couverts par une majoration exceptionnelle des frais égale à 2 % des cotisations perçues en 2009 et 2010.

S'agissant d'un des plus importants contrats d'assurance collective connu en France, géré à hauteur de 50 % par les mutualistes coordonnés par l'UNPMF, la réussite du projet est majeure pour la renommée de l'Union et de la Mutualité en général.

Le marché des assurances de personnes : une année de recul à cause de l'assurance Vie, pour la deuxième année consécutive

Dans le contexte de crise financière, l'assurance Vie a vu ses cotisations reculer d'environ 10 %. Sans que l'épargne globale des Français soit sérieusement remise en cause, on a surtout observé une plus grande diversification des avoirs. Ainsi, l'assurance Vie a souffert de la concurrence, pour ce qui concerne les produits en euros, de produits plus liquides (particulièrement le Livret A), ou, pour ce qui concerne les produits en unités de compte, de produits jugés moins risqués.

Ce dernier secteur, qui a sévèrement chuté ces deux dernières années, est peu utilisé par les adhérents mutualistes, ce qui explique que l'UNPMF ait peu ressenti la conjoncture du marché de l'assurance Vie.

La Prévoyance reste, *a contrario*, un secteur en croissance, de l'ordre de 8 % en 2008. Ce secteur répond à

l'augmentation du besoin de protection sociale de la population française, qui explique la croissance régulière du nombre de particuliers et de professionnels couverts par un contrat de Prévoyance individuelle. On observe, en outre, un développement des assurances collectives, soit dans le cadre des entreprises qui ont cherché en 2008 à mettre leurs régimes en conformité, avant la date limite, avec les règles fiscales et sociales issues de la loi Fillon de 2003, soit dans le cadre des branches professionnelles, pour lesquelles la protection sociale des salariés et retraités devient un sujet de préoccupation constant.

En 2008, les points forts de l'UNPMF lui ont permis de consolider ses positions, parfois en contradiction avec les évolutions du marché.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

INFORMATION AUX ADHÉRENTS DES CONTRATS COLLECTIFS D'ÉPARGNE LIVRET MUTEX, MUTEX ÉPARGNE ET PEP MUTEX

En 2006, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) avait jugé que l'information adressée en 2003 aux adhérents des contrats MUTEX n'était pas suffisamment claire à l'égard du remplacement du taux minimum garanti, défini à la souscription des contrats et jusqu'à leur terme, par un taux minimum annuel arrêté chaque année par son Conseil d'administration.

Ainsi, l'Assemblée générale de l'UNPMF de juin 2008 a entériné le principe d'une nouvelle information à apporter auprès de ses adhérents au cours du 1^{er} semestre 2009.

Pour lever tout risque de litige futur à venir, l'Union s'est engagée auprès de l'Autorité de contrôle à régulariser ce dossier dès le premier semestre 2009 tout en informant préalablement du mode opératoire retenu.

Dans cette optique, le Conseil d'administration a décidé en septembre 2008 de résilier au 1^{er} janvier 2009 les contrats collectifs d'Épargne à adhésion facultative Livret MUTEX, MUTEX Épargne, PEP MUTEX souscrits auprès de l'UNPMF par la MNP dans leurs versions antérieures au 31 décembre 2003.

Activités et résultats 2008

Diffusion des produits

L'UNPMF conçoit et gère des produits pour le compte de ses mutuelles et unions adhérentes. Il s'agit :

- de produits de Prévoyance et d'Épargne-Retraite destinés aux membres des mutuelles adhérentes, à titre individuel ou via la souscription de contrats collectifs par ces mutuelles au profit de leurs membres ;
- de produits collectifs de Prévoyance et de Retraite destinés aux salariés de petites et moyennes entreprises membres des mutuelles adhérentes et aux salariés de collectivités territoriales.

Ils sont diffusés et gérés dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'UNPMF et chacune de ses mutuelles adhérentes. Cette convention de partenariat est un cadre collectif négocié qui établit les relations entre tous, tandis que le développement de l'activité de l'Union est confié à un réseau de responsables des relations avec les mutuelles, points de contact uniques entre la mutuelle et l'UNPMF, pour tout ce qui concerne le développement.

Et également :

- de produits de Prévoyance collective destinés aux grandes entreprises nationales et plurirégionales ;
- de produits de Prévoyance collective adaptés aux Conventions collectives nationales (CCN) ou locales.

Ils font l'objet du dispositif AMPLEO (anciennement Dispositif de Prévoyance Collective - DPC) qui offre aux mutuelles de l'UNPMF un cadre organisé leur permettant de répondre aux appels d'offres des entreprises nationales et de conventions collectives.

Ce dispositif permet de proposer un interlocuteur unique à l'entreprise ou à la branche professionnelle, selon un principe de subsidiarité. En règle générale et selon les affaires, l'UNPMF porte directement les risques assurés pour la Prévoyance (Décès, Invalidité-Incapacité), tandis que les risques souscrits pour l'assurance Santé sont coassurés par les mutuelles parties prenantes qui, par ailleurs, gèrent systématiquement la relation de proximité.

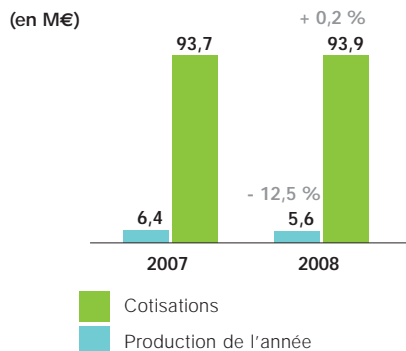


L'UNPMF est un acteur national significatif dans la diffusion des produits de Prévoyance. Les cotisations 2008 individuelles et collectives représentent 430,4 M€ contre 424,2 M€ en 2007.

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Garanties Décès accidents et multigaranties (Décès, Incapacité-Invalidité), destinées aux particuliers et aux travailleurs non salariés (TNS).

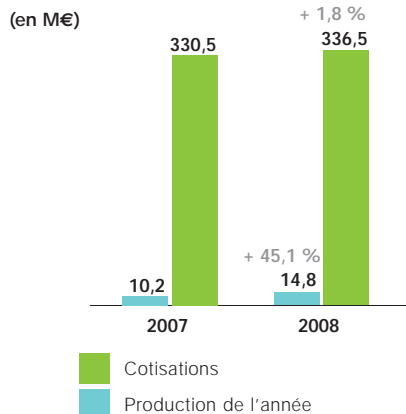
L'année 2008 se traduit par une stagnation du chiffre d'affaires global. La baisse observée sur la production nouvelle est due principalement, d'une part, à un démarrage tardif mais significatif en fin d'année des nouveaux produits Décès - Arrêt de travail dédiés aux TNS (Promultis Prévoyance) et aux individuels salariés (Modulato), d'autre part, à une diminution de la vente du produit de Prévoyance MutObsèques.



PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Garanties Décès, Incapacité-Invalidité, destinées aux salariés (entreprises, collectivités territoriales) et aux adhérents de mutuelles dans le cadre de contrats collectifs obligatoires ou facultatifs.

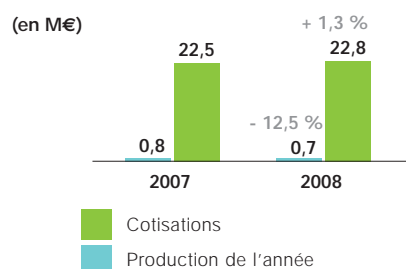
Après deux années de hausses significatives, le chiffre d'affaires de la Prévoyance collective se stabilise en 2008, l'essentiel de cette évolution provient du secteur CCN.



La Dépendance, un marché en devenir et une position acquise en produit individuel avec Indépendance Services

DÉPENDANCE

La production individuelle est en baisse malgré une belle progression des ventes du produit Indépendance Services (+ 12 %), qui ne compense pas encore la production de l'ancienne gamme de produits fermée à la commercialisation en 2007. Globalement, le chiffre d'affaires se maintient avec une progression alimentée principalement par les revalorisations annuelles en fonction du point AGIRC.

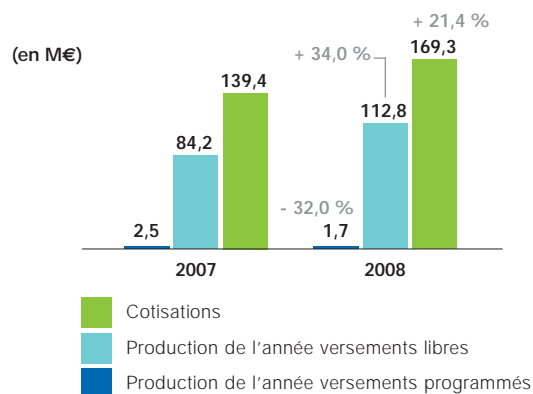


Une année en nette progression avec une gamme de produits Épargne-Retraite renouvelée

ÉPARGNE-RETRAITE – GARANTIES EN EUROS

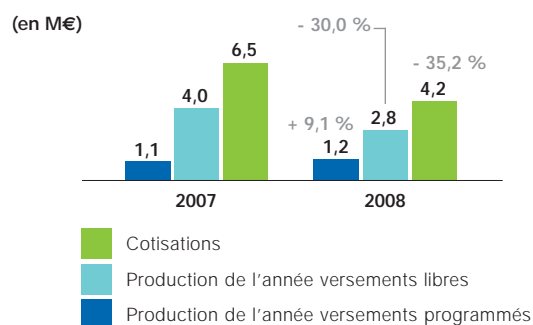
Épargne-Retraite individuelle, Épargne-Retraite collective des membres des mutuelles adhérentes, des régimes d'anciens combattants, des TNS, élus locaux et salariés d'entreprises.

Les actions promotionnelles sur les versements libres des contrats d'épargne réalisées fin 2007 puis courant 2008 ont contribué à une très forte croissance du chiffre d'affaires. Notons également la très bonne progression cette année encore du produit CAREL de Retraite des élus locaux.



ÉPARGNE-RETRAITE – GARANTIES EN UNITÉS DE COMPTE

La baisse importante des cotisations observée en 2008 sur les produits individuels en unités de compte est principalement liée au manque de confiance des adhérents dans ces produits, compte tenu du peu de visibilité des perspectives économiques à venir.



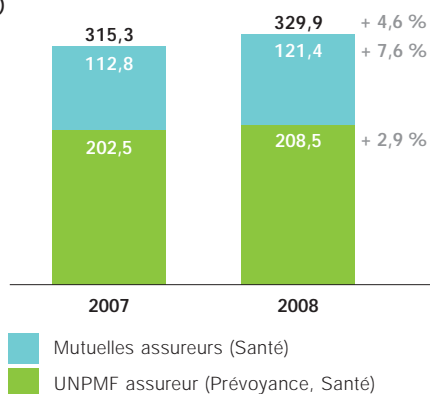
Le dispositif AMPLEO (ex-DPC) est un axe de croissance important de l'activité tant pour l'UNPMF que pour les mutuelles parties prenantes.

COTISATIONS SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Ce dispositif est un point fort de l'UNPMF en termes de réponse aux attentes des entreprises et des partenaires sociaux. Outre son activité d'assureur d'une partie des garanties, l'UNPMF assure la coordination et une partie de la gestion de ces garanties. Les équipes de l'UNPMF ont directement en charge le développement de cette activité au bénéfice des mutuelles membres.

AMPLEO (ex-DPC)

(en M€)



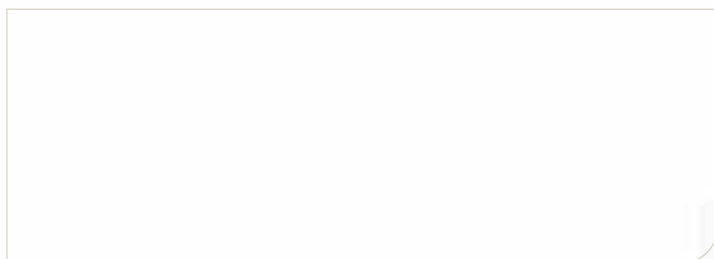
Les contrats collectifs souscrits dans le cadre de l'activité liée à AMPLEO continuent à connaître une croissance significative du chiffre d'affaires, tant en Santé qu'en Prévoyance.

Comme il pouvait l'être envisagé, le report de la fin de la période transitoire de la loi dite "loi Fillon" a encouragé les entreprises à reporter la date des uniformisations des régimes au 1^{er} janvier 2009.

L'activité commerciale en 2008 a donc été exceptionnellement dense avec environ 45 appels d'offres traités, mais les résultats très positifs enregistrés ne produiront leurs effets que sur le chiffre d'affaires 2009.

À noter, en ce qui concerne l'actualité des conventions collectives les opérations d'affiliation sur la Convention Collective du Sport, et en grandes entreprises la mise en gestion des contrats du Groupe Lactalis et de la société Carbone Lorraine.

En outre, la surveillance des équilibres techniques a conduit à une majoration significative du chiffre d'affaires en Santé, les extensions de périmètres sur des entreprises existantes ayant profité quant à elles tant à la Santé qu'à la Prévoyance.



Activité de l'UNPMF

En 2008, l'UNPMF a émis 717,1 M€ de cotisations d'assurance, dont 671,9 M€ en direct, 4,3 M€ au titre d'acceptations et 40,9 M€ au titre des conventions de substitution conclues par l'Union.

(en M€)	2008	2007	Variation en %
Activité d'assurance directe	671,9	644,9	4,2 %
Acceptations	4,3	8,3	- 47,8 %
Activité prise en substitution	40,9	30,3	35,1 %
TOTAL	717,1	683,5	4,9 %

L'UNPMF a par ailleurs des activités complémentaires d'assurance de personnes qu'elle coordonne, gère ou diffuse.

Il s'agit :

- de la coordination et apérition des garanties Santé dans le cadre des activités liées à AMPLEO (ex-DPC), les mutuelles membres étant assureurs ;
- de l'apérition ou de la participation avec rôle de coordinateur à des affaires en coassurance en Prévoyance, d'autres assureurs ayant une partie du chiffre d'affaires global ;
- de la coordination commerciale et de la labellisation d'un produit d'aide à domicile (Mutissimo) avec l'assureur IMA, proposé en inclusion avec les garanties Santé des mutuelles distributrices ;
- de la présentation, conjointement à ses contrats de produits de Prévoyance collective, de garanties complémentaires assurées par un tiers (essentiellement rentes de conjoint et rentes éducation de l'OCIRP).

(en M€)	2008	2007	Variation en %
Activité santé gérée en coassurance intermutuelles dans le cadre des activités liées à AMPLEO (ex-DPC)	121,4	112,8	7,6 %
Activité prévoyance gérée en coassurance (part des autres acteurs)	33,4	32,9	1,5 %
Activité d'assistance	3,6	4,9	- 26,5 %
Activité prévoyance collective assurée par un tiers	8,8	8,7	1,0 %
Activité retraite (PEE / PERCO)	1,4	1,1	32,3 %
TOTAL	168,6	160,4	5,1 %



Les comptes d'assurance Vie et Non Vie de l'UNPMF présentent les soldes suivants :

(en M€)	2008	2007	Variation en %
Cotisations brutes			
Non Vie	401,9	400,8	0,3 %
Vie	315,2	282,7	11 %
TOTAL COTISATIONS BRUTES	717,1	683,5	5 %
Cotisations cédées	(235,8)	(56,3)	319 %
TOTAL COTISATIONS NETTES	481,3	627,2	- 23 %
Provisions techniques brutes			
Non Vie	1 368,5	1 296,9	6 %
Vie	3 752,4	3 630,5	3 %
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	5 120,9	4 927,4	4 %

Les cotisations Vie augmentent de 11 % par rapport à l'exercice 2007, conséquence des actions commerciales engagées en particulier sur le portefeuille épargne (+ 36 %) qui confirment les effets encourageants observés sur ce segment depuis 2007.

Les cotisations Non Vie progressent très légèrement en 2008 (+ 0,3 %) après une forte période de croissance. Cette stagnation tient compte néanmoins d'une baisse du chiffre d'affaires des acceptations (- 3,6 M€) compensée par une progression symétrique des cotisations Incapacité-Invalidité.

Le programme de réassurance 2008 intègre de nouveaux traités :

- le traité de réassurance global en quote-part pure (166 M€ de cotisations cédées) visant à réduire notre exposition aux risques au-delà des pleins de rétention pour 35 % des risques Non Vie et 40 % des couvertures de Prévoyance Vie (le taux global de rétention en Non Vie passant ainsi de 92 % en 2007 à 75 % en 2008) ;
- des traités de cession sur grands comptes pour un total de 34,1 M€ de cotisations cédées.

La progression globale des provisions techniques brutes retraitées de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) est de + 3,1 %.

En Non Vie, la charge des provisions augmente fortement en 2008 comparativement à l'évolution du chiffre d'affaires (+ 72 M€). Les principales variations sont les suivantes :

- Dépendance en Prévoyance individuelle (+ 18 M€) ;
- Incapacité en Prévoyance collective (+ 30 M€) ;
- Maladie (+ 6 M€) ;
- Invalidité en Prévoyance collective (+ 7 M€).

En contrepartie, le passage du taux technique de 2,5 % à 3 % génère une baisse de charge de l'ordre de 17 M€.

Les provisions techniques Vie, hors étalement complémentaire de la PRE, augmentent globalement de 174 M€ en 2008 (+ 4,8 %). La progression s'explique principalement par l'évolution des provisions des produits de Retraite, par la croissance des provisions en Épargne du fait de l'évolution très importante des versements libres en 2008, des intérêts servis et plus marginalement de l'impact du changement de tables de mortalité (8 M€).

Les changements de taux techniques des provisions mathématiques Vie "loi Évin" passant de 2 % à 2,5 % génèrent quant à eux une baisse des provisions de 2,4 M€.

Gestion financière

(en M€)	2008		2007	
	Valeur comptable nette	Plus ou moins-values latentes	Valeur comptable nette	Plus-values latentes
Placements				
Terrains et constructions	71,8	15,0	67,2	12,8
Autres placements	5 325,0	(637,9)	5 142,3	113,7
TOTAL HORS CONTRATS EN UC	5 396,8	(622,9)	5 209,5	126,5
Placements affectés aux contrats en unités de compte	13,4	-	19,5	-
TOTAL	5 410,2	(622,9)	5 229,0	126,5

L'allocation stratégique des placements en 2008 est restée stable par rapport à 2007. En valeur de marché, la hausse des taux d'intérêts et la dégradation des marchés actions occasionnent une baisse significative des placements par rapport à fin 2007.

Placements en valeur de réalisation (en %)	2008	2007
- Obligations et assimilés, OPCVM obligataires	72 %	71 %
- Actions, OPCVM actions	10 %	19 %
- OPCVM monétaires	4 %	2 %
- Autres OPCVM (diversifiés, alternatifs, etc.)	11 %	6 %
- Immobilier	2 %	1 %
- Autres	1 %	1 %
TOTAL (EN M€)	4 787	5 358

La performance comptable globale des placements s'est trouvée fortement impactée par les provisions pour dépréciations constatées en 2008 à hauteur de 99,5 M€. Le taux de rendement comptable moyen pour l'exercice s'établit à 2,81 % contre 4,94 % en 2007. Retraité des dotations aux provisions pour dépréciations, ce taux de rendement comptable moyen est de 4,53 %.

Le solde des moins-values latentes nettes globales des placements actions et immobilier (valeurs non amortissables) représente - 323,7 M€ en 2008 (contre + 190 M€ en 2007).

Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs amortissables) ont vu leur valeur de marché reculer en raison de la remontée des taux, ils affichent des moins-values latentes à hauteur de - 299,2 M€. Au total, les placements sont en moins-value latente de - 622,9 M€ au 31 décembre 2008 contre une plus-value latente de 126,5 M€ au 31 décembre 2007.

En dépit des résultats financiers impactés par la crise, l'Union a pu attribuer en 2008 un taux de rémunération net (avant prélèvements fiscaux et sociaux) de :

- 4,50 % aux produits d'Épargne individuelle hors portefeuille EUROMUT ;
- 5,00 % aux produits d'Épargne individuelle du portefeuille EUROMUT (et 5,50 % pour les produits actuariels) ;
- 3,50 % pour les autres produits (Retraite individuelle et collective, Prévoyance, Décès hors PERP).

Pour 2009, les perspectives retenues sont basées sur une rémunération minimale de :

- 3,50 % net pour l'ensemble des produits d'Épargne individuelle pour lesquels le taux technique a été remplacé par un taux minimum garanti annuel ;
- 4,50 % net pour les produits d'Épargne ex-EUROMUT ;
- 3,50 % net pour les fonds en € des produits en UC.

Les performances financières des garanties d'Épargne-Retraite en unités de compte figurent ci-dessous (OPCVM, supports des contrats UNPMF) :

Supports	2008	Sur 3 ans (2006 à 2008)	Sur 5 ans (2004 à 2008)
Robeco Active Quant Allocation (<i>profil équilibre</i>)	- 5,52 %	- 3,40 %	2,42 %
Robeco Sélection Dynamique (<i>profil dynamique</i>)	- 29,10 %	- 11,41 %	- 0,99 %
Robeco NV (<i>profil liberté</i>)	- 40,91 %	- 14,49 %	- 3,29 %
Rorento NV (<i>profil liberté</i>)	- 0,99 %	0,19 %	2,14 %
Robeco Euro Cash C (<i>profil liberté</i>)	3,37 %	2,79 %	2,21 %
Robeco European Equities D	- 47,50 %	- 16,02 %	- 5,27 %
Robeco Global Equities	- 41,87 %	- 14,62 %	- 3,82 %
Natixis Modération C	- 6,95 %	- 4,50 %	6,62 %
Ixis Euro Actions (PERP)	- 44,93 %	- 29,93 %	- 16,29 %



Résultat net

(en M€)	2008	2007	Écart
RÉSULTAT TECHNIQUE NET (après cessions en réassurance)			
Non Vie	(12,8)	26,3	(39,1)
Vie	(68,3)	(2,6)	(65,7)
TOTAL	(81,1)	23,7	(104,8)
RÉSULTAT NON TECHNIQUE	70,1	2,0	68,0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	(11,1)	25,7	(36,8)
Impôt sur les sociétés	13,9	(0,1)	14,0
RÉSULTAT NET	2,8	25,6	(22,8)

Le résultat technique est globalement en forte baisse par rapport à 2007 (- 81 M€). Cette dégradation s'explique par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité (PRE) à hauteur d'un tiers des moins-values latentes sur titres non amortissables soit 109 M€.

En Non Vie, retraité de la provision pour risque d'exigibilité, le résultat s'améliore fortement du fait d'un ralentissement très significatif de la progression des prestations payées, des mesures de refonte des garanties, des retarifications engagées et de la fin des réajustements de provisions effectués au cours des dernières années.

De manière générale, on constate la poursuite de l'amélioration du risque Incapacité temporaire de travail ainsi qu'une inflexion dans la dégradation du risque Invalidité.

En Vie, retraité de la provision pour risque d'exigibilité, le résultat des produits de Prévoyance individuelle reste durablement excédentaire tandis que les produits de Prévoyance collective restent équilibrés. On peut enfin noter que l'allongement de l'espérance de vie entraîne un léger déficit des garanties Retraite, accentué depuis 2007 par le début du renforcement des provisions mathématiques, consécutif au changement de tables de mortalité.

Le résultat non technique est fortement impacté positivement en 2008 en raison de la règle comptable retenue pour étaler la PRE. L'UNPMF a choisi, compte tenu de la durée moyenne d'écoulement de son passif technique d'étaler la PRE sur huit ans, ce qui entraîne un retraitement de celle-ci à hauteur de 68 M€, localisé dans les produits non techniques.

Par ailleurs, l'UNPMF a choisi d'opérer un report en arrière de son déficit fiscal (carry back), et peut ainsi constater dans les comptes 2008 une créance d'impôt sur les sociétés, correspondant à l'impôt acquitté au titre de 2006.



Structure financière du bilan et solvabilité de l'UNPMF

(en M€)	2008	2007	Variation en %
Placements (en valeur comptable)	5 413	5 233	3 %
Dépôts des réassureurs	(661)	(116)	471 %
Débiteurs et créditeurs d'exploitation	179	239	- 25 %
Provisions techniques nettes	(4 433)	(4 802)	- 8 %
Fonds propres			
Fonds d'établissement	45	45	-
Autres réserves	59	56	5 %
Réserve de capitalisation	336	395	- 15 %
Passifs subordonnés	59	59	-
TOTAL	498	554	- 10 %

(en M€)	2008	2007
Marge à constituer		
Non Vie	82,0	80,7
Vie	197,2	192,2
Impact des cessions en réassurance	(5,0)	(6,5)
TOTAL	274,2	266,4
Éléments constitutifs		
Réserves	103,8	101,0
Passifs subordonnés	58,8	58,8
Réserve de capitalisation	335,9	394,7
Actifs incorporels	(9,5)	(9,6)
SOUS-TOTAL	489,0	544,9
Plus-values latentes	-	126,5
TOTAL	489,0	671,4
Couverture globale		
Par les réserves	178 %	205 %
Par les réserves et les plus-values latentes	178 %	252 %

En 2008, les fonds propres de l'Union se trouvent diminués par des moins-values significatives imputées sur la réserve de capitalisation. Ces moins-values résultent principalement de transactions sur des lignes en pertes (émetteurs Lehman Brothers et Washington Mutual).

La mise en place du traité de réassurance global en quote-part contribue de manière significative à augmenter la part des réassureurs dans l'activité de l'Union.

Groupe, entités liées et entités avec lien de participation

Participations détenues	Libellé	Capital (en k€)	Nombre de titres total (en milliers)	Quote-part du capital détenu	Nombre de titres détenus (en milliers)	Valeur comptable brute des titres détenus (en k€)	Valeur comptable nette des titres détenus (en k€)
AU MOINS ÉGALES À 50 %	SCI Sébastopol	3 354	34	99,99 %	34	3 354	3 354
	SCI 255 Vaugirard	22 761	3 035	94,90 %	2 880	37 307	37 307
ENTRE 10 % ET 50 %	Oïvalmo Partenaires	10 000	1 000	34,00 %	340	3 842	3 842
	SCI Mutualité du Rhône	633	4	24,10 %	1	152	152
	SCI Ambérieu	1 875	19	20,33 %	4	381	381
	SCI Mutualité de l'Isère	104	52	13,19 %	7	1 164	1 164
INFÉRIEURES À 10 %	Foncière LFPI	395 662	3 957	6,35 %	251	25 500	25 500
	SCI Mutualité Française	50 098	27 832	4,49 %	1 250	1 906	1 906
	CIEM	382	38	2,61 %	1	10	10
	MATMUT Vie	26 100	900	1,00 %	9	409	409

Au 31 décembre 2008, les unions nées en 2002 de la scission partielle de la FNMF ne présentent pas de comptes combinés entre elles, les critères énoncés à l'article L. 212-7 du Code de la mutualité n'étant pas réunis. Il en est de même de l'UNPMF et des entités PREMUT, MUDEL et SNM prises en substitution. La MNP pour sa part, entièrement adossée à l'UNPMF pour la gestion de son activité, n'est pas combinée du fait du caractère non significatif de son activité au regard de l'activité globale de l'UNPMF.

Les SCI détenues à plus de 20 % ne sont pas consolidées car entrant dans le champ des exclusions spécifiques prévues au règlement CRC 2000-05 étendu aux mutuelles, unions et fédérations régies par le Code de la mutualité par le règlement CRC 2002-08.

L'UNPMF a par ailleurs une participation de 34 % dans la société Oïvalmo partenaires qui détient majoritairement la société de gestion Ofi Mandats, société agréée par l'AMF créée en 2005, à laquelle l'UNPMF délègue la gestion de ses valeurs cotées depuis le 1^{er} janvier 2006.

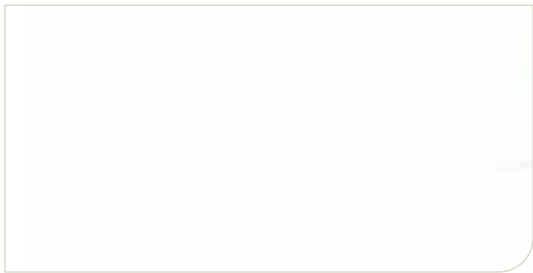
Informations relatives au Conseil d'administration

Liste des administrateurs de l'UNPMF au 31 décembre 2008

NOM ET MUTUELLE D'APPARTENANCE	MANDAT UNPMF	AUTRE(S) MANDAT(S) MUTUALISTE(S)
Alain ARNAUD Mutuelle des Douanes	Administrateur	Président Mutualité Fonction Publique Vice-président Mutuelle des Douanes Administrateur FNMF
Florence AURELLY SMAC	Administratrice	
Jean-Gabriel BAROU EOVI Mutuelle Drôme ARPICA Directeur général	Trésorier	Administrateur FNMI Administrateur AMPLEO Administrateur Mutualité Française Drôme Administrateur Union des Mutuelles du Groupe EOVI Administrateur EOVI Novalia Mutuelle
Danielle BERTOUT APREVA Directrice générale adjointe	Administratrice	Administratrice FNMI Administratrice UMIR Administratrice Mutualité de l'Aisne Administratrice Mutualité de Picardie
Francis BOUCHEZ ALTEIS Mutuelles - Directeur général	Administrateur	Administrateur FNMI Administrateur MUT'ACCUEIL
Patrick BROTHIER ADREA Mutuelle Centre Auvergne Directeur général	Président	Administrateur FNMF Président MNP Vice-président AMPLEO
Bernard BURG Prévadiès Directeur des Relations avec les Instances	Administrateur	Administrateur Mutualité Française Manche Administrateur Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française
Michel CASSIER UMC - Directeur général	Administrateur	
Jacques COURONNE SANTÉVIE-MTG - Directeur général	Membre du bureau	Administrateur UD Tarn-et-Garonne
Nathalie DESBARATS SANTÉVIE GERMOISE - Directrice générale	Administratrice	
Francis FORMAGLIO APREVA	Administrateur	Président adjoint APREVA Président APREVA Réalisations Mutualistes Vice-président Mutualité Française Nord Administrateur Union régionale du Nord - Pas-de-Calais
Claudine GIARD Union Radiance Groupe APRI - Directrice générale	Administratrice	
Daniel GOBLET Mutuelle Le Libre Choix	Administrateur	Président Mutuelle Le Libre Choix Trésorier général Mutualité Française Nord Vice-président UNOM
Raymond GUILLARD UMC	Administrateur	Vice-président UMC Vice-président SAINTE-ANNE Administrateur FMP Administrateur URMF

NOM ET MUTUELLE D'APPARTENANCE	MANDAT UNPMF	AUTRE(S) MANDAT(S) MUTUALISTE(S)
Jean-François GUILLOU SMAR	Membre du bureau	Président SMAR Administrateur MFP Administrateur MFP Services Administrateur Mutualité Côtes-d'Armor
Daniel HANNOTIN Prévadiès	Secrétaire général	Trésorier général adjoint Prévadiès Vice-président Mutualité de la Marne Administrateur Harmonie Mutuelle
Daniel LENOIR FNMF - Directeur général	Administrateur	Président MutRé Union Président GPMF
Brigitte LESOT SNM - Directrice générale	Administratrice	
Bernard MANGEON Unité Lorraine Mutualiste	Administrateur	Président Unité Lorraine Mutualiste Vice-président Mutualité Française Meurthe-et-Moselle Administrateur Mutualité Française Lorraine Secrétaire adjoint Mutuelle Transfrontalière
Jean MAZET EOVI Languedoc Mutualité	Membre du bureau	Vice-président Languedoc Mutualité/Union Hospitalisation et Hébergement Administrateur EOVI Languedoc Mutualité Administrateur Groupe Languedoc Mutualité Vice-président Languedoc Santé Vice-président Union Mutualiste PROPORA Administrateur Groupe EOVI
Bernard PAGE ADREA Mutuelles Pays de l'Ain	Administrateur	Président ADREA Mutuelles Pays de l'Ain Président Mutualité Française de l'Ain Président Mutuelle des Entreprises et des Pays de l'Ain (MEPA) Vice-président Mutualité Française l'Ain – R S S (L. 111-4) Administrateur Union ADREA Administrateur AMPLEO Administrateur URGEMS (L. 111-4)
Jean-Marie PROUTEAU SNM	Premier vice-président	Administrateur FNMF Président SNM Administrateur UMC Administrateur MNP
Jean-Luc RIETHMULLER MUDEL-CAREL <i>Remplacé le 15 janvier 2009 par Bertrand DEVYS</i>	Deuxième vice-président Administrateur	Président délégué MUDEL-CAREL <i>Président MUDEL-CAREL</i>
Hubert ROZES Mutuelle Ociane - Directeur général	Administrateur	Administrateur AMPLEO
Philippe SCHERER Harmonie Mutualité	Administrateur	Administrateur Harmonie Mutualité Vice-président Ressources Mutuelles Assistance Administrateur MUTALIS Administrateur Union Harmonie Mutualité Trésorier AMPLEO
Jean-Marc SCHMIDT Mut'Est - Directeur général	Administrateur	Vice-président Mutualité Française Alsace Administrateur Mutualité Prévoyance Alsace
Michel THOMAS FMP - Directeur général	Administrateur	Président Mutuelle Intercommunale Président Mutuelle Intermunicipale Administrateur Union Mutuelles Groupe Saint-Germain Administrateur SNM

Les frais et indemnités alloués aux administrateurs en 2008 correspondent pour 31 802,38 € à des frais de transport et d'hébergement, pour 25 625,52 € à des avantages en nature, pour 127 667,16 € à des indemnités forfaitaires et pour 178 119,80 € à des compensations de salaires (en application des décisions d'Assemblée générale).



Résultats des 5 derniers exercices

(en M€)	2004	2005	2006	2007	2008
UNPMF	1,4	12,3	18,7	25,6	2,8
TOTAL	1,4	12,3	18,7	25,6	2,8



Rapport financier

- 2.1** Bilan
Actif / Passif / Engagements reçus et donnés _____ p. 40
- 2.2** Compte de résultat _____ p. 43
- 2.3** Annexe aux comptes _____ p. 46

Bilan

Actif

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
A1 ACTIFS INCORPORELS	9 477	9 558
A2 PLACEMENTS (A2A + A2B + A2C + A2D)	5 400 015	5 213 528
A2a Terrains et constructions	71 849	67 249
A2b Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	38 901	39 722
A2c Autres placements	5 265 055	5 081 108
A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	24 210	25 449
A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UC	13 428	19 481
A4 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES (A4A + A4B + A4C + A4D + A4E + A4F + A4G + A4H + A4I + A4J + A4K)	688 040	125 295
A4a Provisions pour cotisations non acquises (Non Vie)	86	43
A4b Provisions d'assurance Vie	101 637	294
A4c Provisions pour prestations à payer (Vie)	20 319	36
A4d Provisions pour prestations à payer (Non Vie)	106 082	6 460
A4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)	-	-
A4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non Vie)	-	-
A4g Provisions pour égalisation (Vie)	2 765	645
A4h Provisions pour égalisation (Non Vie)	36 018	23 516
A4i Autres provisions techniques (Vie)	-	-
A4j Autres provisions techniques (Non Vie)	421 133	94 301
A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte	-	-
A5 PART DES GARANTS DANS LES ENGAGEMENTS TECHNIQUES DONNÉS EN SUBSTITUTION	-	-
A6 CRÉANCES (A6A + A6B + A6C)	234 979	252 359
A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution (A6aa + A6ab)	188 601	185 737
A6aa Cotisations restant à émettre	163 460	161 607
A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	25 141	24 130
A6b Créances nées d'opérations de réassurance	5 740	23 983
A6c Autres créances (A6ca + A6cb + A6cc)	40 638	42 639
A6ca Personnel	42	18
A6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques	33 345	27 735
A6cc Débiteurs divers	7 250	14 886
A7 AUTRES ACTIFS (A7A + A7B)	14 522	16 236
A7a Actifs corporels d'exploitation	44	65
A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	14 479	16 171
A8 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF (A8A + A8B + A8C + A8D)	105 506	101 005
A8a Intérêts et loyers acquis non échus	82 216	80 661
A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)	884	1 391
A8c Frais d'acquisition reportés (Non Vie)	-	-
A8d Autres comptes de régularisation	22 406	18 953
TOTAL DE L'ACTIF (A1 + A2 + A3 + A4 + A5 + A6 + A7 + A8)	6 465 968	5 737 462

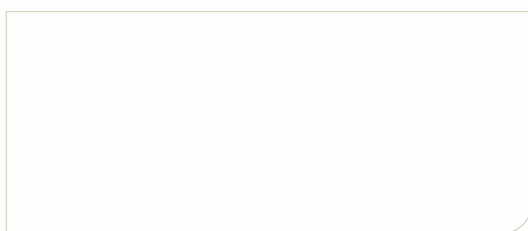


Passif

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
B1 FONDS MUTUALISTES ET RÉSERVES (B1.1 + B1.2)	439 659	495 687
B1.1 Fonds propres (B1A + B1B + B1C + B1D + B1E)	439 659	495 687
B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	44 517	44 517
B1b Écarts de réévaluation	-	-
B1c Réserves	392 326	425 589
B1d Report à nouveau	-	-
B1e Résultat de l'exercice	2 815	25 581
B1.2 Autres fonds mutualistes (B1F + B1G)	-	-
B1f Fonds de dotation sans droit de reprise	-	-
B1g Écarts de réévaluation	-	-
B2 PASSIFS SUBORDONNÉS	58 800	58 800
B3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES (B3A + B3B + B3C + B3D + B3E + B3F + B3G + B3H + B3I + B3J)	5 107 462	4 907 882
B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non Vie)	7 505	7 620
B3b Provisions d'assurance Vie	3 554 051	3 433 422
B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)	71 579	73 877
B3d Provisions pour prestations à payer (Non Vie)	286 950	257 692
B3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	75 971	98 734
B3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non Vie)	1 721	2 785
B3g Provisions pour égalisation (Vie)	6 159	4 938
B3h Provisions pour égalisation (Non Vie)	53 446	44 520
B3i Autres provisions techniques (Vie)	31 234	-
B3j Autres provisions techniques (Non Vie)	1 018 847	984 294
B4 PROVISIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE	13 439	19 486
B5 ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR OPÉRATIONS DONNÉES EN SUBSTITUTION	-	-
B6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 735	7 048
B7 FONDS DÉDIÉS	-	-
B8 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	660 899	115 765
B9 AUTRES DETTES (B9A + B9B + B9C + B9D)	137 085	99 031
B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises de substitution	75 735	56 209
B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	7 348	3 272
B9c Dettes envers des établissements de crédit	5 848	13 281
B9d Autres dettes (B9da + B9db + B9dc + B9dd)	48 153	26 269
B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
B9db Personnel	1 335	1 609
B9dc État, organismes sociaux, collectivités publiques	6 639	5 168
B9dd Crédoeurs divers	40 179	19 492
B10 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	41 890	33 763
TOTAL DU PASSIF (B1 + B2 + B3 + B4 + B5 + B6 + B7 + B8 + B9 + B10)	6 465 968	5 737 462

Engagements reçus et donnés

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
C1 ENGAGEMENTS REÇUS	100 000	260 000
C2 ENGAGEMENTS DONNÉS	-	(166 640)
C2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
C2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
C2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	(166 640)
C2d Autres engagements donnés	-	-
C3 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	22 004	5 974
C3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	22 004	5 974
C3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution	-	-
C3c Valeurs gérées dans le cadre d'engagements pris au titre de la branche 25	-	-
C3d Autres engagements réciproques	-	-
C6 VALEURS APPARTENANT À DES MUTUELLES	-	-
C7 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR LE COMPTE DE TIERS	-	-



Compte de résultat

Résultat technique Non Vie

(en k€)	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Cessions & rétrocessions	Net	Net
D1 COTISATIONS ACQUISES (D1A - D1B)	401 880	172 661	229 219	348 457
D1a Cotisations	401 764	172 704	229 060	348 262
D1b Charges des provisions pour cotisations non acquises	(116)	43	(159)	(195)
D2 Produits des placements alloués du compte non technique	22 441	-	22 441	59 092
D3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	4 646	-	4 646	1 570
D4 CHARGES DES PRESTATIONS (D4A + D4B)	317 868	(192 342)	510 210	306 949
D4a Prestations et frais payés	293 767	(291 964)	585 731	269 272
D4b Charges des provisions pour prestations à payer	24 100	99 622	(75 522)	37 677
D5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	20 897	324 613	(303 716)	(11 052)
D6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	35 833	2 971	32 862	31 202
D7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION (D7A + D7B - D7C)	57 378	36 028	21 350	39 012
D7a Frais d'acquisition	23 965	-	23 965	18 441
D7b Frais d'administration	33 413	-	33 413	33 960
D7c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	-	(36 028)	36 028	13 389
D8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	11 256	-	11 256	12 959
D9 CHARGE DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	8 927	11 750	(2 823)	3 758
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON VIE (D1 + D2 + D3 - D4 - D5 - D6 - D7 - D8 - D9)	(23 191)	(10 358)	(12 834)	26 291

Résultat technique Vie

(en k€)	2008			2007
	Brut	Cessions & rétrocessions	Net	Net
E1 COTISATIONS	315 226	63 082	252 144	278 757
E2 PRODUITS DES PLACEMENTS (E2A + E2B + E2C)	301 782	-	301 782	248 795
E2a Revenus des placements	149 196	-	149 196	125 856
E2b Autres produits des placements	14 797	-	14 797	7 323
E2c Profits provenant de la réalisation des placements	137 788	-	137 788	115 616
E3 AJUSTEMENT ACAV (PLUS-VALUES)	1 300	-	1 300	1 865
E4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	19 447	-	19 447	15 313
E5 CHARGES DES PRESTATIONS (E5A + E5B)	279 031	(57 066)	336 098	247 792
E5a Prestations et frais payés	281 524	(77 350)	358 874	238 478
E5b Charges des provisions pour prestations à payer	(2 492)	20 284	(22 776)	9 314
E6 CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (E6A + E6B + E6C + E6D)	55 978	103 097	(47 119)	11 306
E6a Provisions d'assurance Vie	(22 423)	100 980	(123 403)	11 764
E6b Provisions pour opérations en unités de compte	(6 110)	-	(6 110)	(1 947)
E6c Provision pour égalisation	1 221	2 117	(896)	1 489
E6d Autres provisions techniques	83 290	-	83 290	-
E7 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	124 482	366	124 115	185 584
E8 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION (E8A + E8B - E8C)	34 744	18 323	16 420	30 158
E8a Frais d'acquisition	18 290	-	18 290	14 508
E8b Frais d'administration	16 454	-	16 454	15 737
E8c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	-	(18 323)	18 323	87
E9 CHARGES DES PLACEMENTS (E9A + E9B + E9C)	200 670	-	200 670	65 888
E9a Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	22 787	-	22 787	9 209
E9b Autres charges des placements	87 641	-	87 641	6 934
E9c Pertes provenant de la réalisation des placements	90 242	-	90 242	49 745
E10 AJUSTEMENT ACAV (MOINS-VALUES)	5 954	-	5 954	2 146
E11 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	6 843	-	6 843	4 475
E12 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE (E1 + E2 + E3 + E4 - E5 - E6 - E7 - E8 - E9 - E10 - E11 - E12)	(69 947)	(1 638)	(68 310)	(2 619)

Résultat non technique

(en k€)	2008 Net	2007 Net
F1 RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON VIE	(12 834)	26 291
F2 RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE	(68 310)	(2 619)
F3 PRODUITS DES PLACEMENTS (F3A + F3B + F3C)	75 526	87 222
F3a Revenus des placements	37 339	44 122
F3b Autres produits des placements	3 703	2 567
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	34 484	40 532
F4 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS DU COMPTE TECHNIQUE VIE	-	-
F5 CHARGES DES PLACEMENTS (F5A + F5B + F5C)	50 221	23 099
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	5 703	3 228
F5b Autres charges des placements	21 934	2 431
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	22 585	17 440
F6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE TECHNIQUE NON VIE	22 441	59 092
F7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	68 174	7
F8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES (F8A + F8B)	276	654
F8a Charges à caractère social	48	47
F8b Autres charges non techniques	227	607
F9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (F9A - F9B)	(699)	(2 365)
F9a Produits exceptionnels	105	542
F9b Charges exceptionnelles	804	2 907
F10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(13 895)	110
F11 SOLDE INTERMÉDIAIRE (F1 + F2 + F3 + F4 - F5 - F6 + F7 - F8 + F9 - F10)	2 815	25 581
F12 REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	-	-
F13 ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (F11 + F12 - F13)	2 815	25 581

Annexe aux comptes



Faits caractéristiques	p. 47
Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	p. 48
Référentiel comptable et réglementaire	p. 48
Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation	p. 57
Changement d'estimation et de modalités d'application	p. 57
Informations sur le bilan	p. 59
Informations sur le compte de résultat	p. 68
Autres informations	p. 75

Faits caractéristiques de l'exercice

IMPACT DE LA DÉGRADATION DES MARCHÉS FINANCIERS

En raison de la forte dégradation des marchés financiers, l'UNPMF a subi une détérioration de la valeur de ses placements au 31 décembre 2008.

En fin d'exercice, leur valeur de réalisation représente 4 787,3 M€ contre 5 358,5 M€ au 31 décembre 2007. Elle a donné lieu à deux types de provisions dont le mode de calcul est décrit ci-après au paragraphe "Provision pour dépréciation des placements" dans la rubrique "Référéntiel comptable et réglementaire" :

- une provision déterminée ligne à ligne pour un montant de 99,5 M€ ;
- une provision pour risque d'exigibilité pour un montant de 40,9 M€.

L'UNPMF répondant aux conditions préalables d'étalement de la provision pour risque d'exigibilité et justifiant d'une durée du passif supérieure à huit ans, la provision constituée correspond à 1/8 de la PRE totale dont le montant représente 327,2 M€.

Si l'UNPMF n'avait pas exercé cette option, la provision aurait été calculée au 1/3 de son montant soit un complément de provision de 68,2 M€, qui aurait porté le résultat de l'UNPMF à - 65,4 M€.

Par ailleurs, l'UNPMF n'a pas constitué de provision pour aléas financiers au 31 décembre 2008, par application de la nouvelle réglementation dont les modalités sont décrites au paragraphe "Provision pour aléas financiers" dans la rubrique "Référéntiel comptable et réglementaire".

TRAITÉ DE RÉASSURANCE

En 2008, l'UNPMF a mis en place un nouveau traité de réassurance visant à se prémunir contre toute dégradation des résultats techniques futurs. Ce traité de réassurance est établi pour une durée initiale de deux ans (2008-2009). C'est un traité en quote-part pure sur ses pleins de rétention et sur ses engagements au-delà de ses portées. Sa mise en œuvre se traduit en 2008 par un impact sur le résultat global de l'Union de - 2,9 M€ matérialisé par des cotisations et prestations cédées pour respectivement 166,6 M€ et 119 M€ et une entrée de portefeuille sinistres d'un montant de 514,5 M€ qui correspond à la prise en charge par les réassureurs des provisions de rentes à l'ouverture de l'exercice.

SUBSTITUTION

En 2008, le périmètre de l'UNPMF au regard de la substitution est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

L'UNPMF se porte garante de quatre groupements :

- MUDEL – Mutuelle des Élus Locaux pour ses opérations de Retraite ;
- PREMUT – Union de mutuelles pour ses opérations d'Épargne-Retraite ;
- MNP – Mutuelle Nationale de Prévoyance pour ses opérations d'Épargne ;
- SNM – Société Nationale de la Mutualité pour ses opérations de Prévoyance et de Santé.

GESTION D'UN RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE

Néant.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

INFORMATION AUX ADHÉRENTS DES CONTRATS COLLECTIFS D'ÉPARGNE LIVRET MUTEX, MUTEX ÉPARGNE ET PEP MUTEX

En 2006, l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) avait jugé que l'information adressée en 2003 aux adhérents des contrats MUTEX n'était pas suffisamment claire à l'égard du remplacement du taux minimum garanti, défini à la souscription des contrats et jusqu'à leur terme, par un taux minimum annuel arrêté chaque année par son Conseil d'administration.

Ainsi, l'Assemblée générale de l'UNPMF de juin 2008 a entériné le principe d'une nouvelle information à apporter auprès de ses adhérents au cours du premier semestre 2009.

Pour lever tout risque de litige futur à venir, l'Union s'est engagée auprès de l'Autorité de contrôle à régulariser ce dossier dès le premier semestre 2009 tout en l'informant préalablement du mode opératoire retenu.

Dans cette optique, le Conseil d'administration a décidé en septembre 2008 de résilier au 1^{er} janvier 2009 les contrats collectifs d'Épargne à adhésion facultative Livret MUTEX, MUTEX Épargne, PEP MUTEX souscrits auprès de l'UNPMF par la MNP dans leurs versions antérieures au 31 décembre 2003.

Cette décision aura pour conséquence de reconsidérer la provision mathématique de 37,8 M€ constituée pour les contrats dont l'UNPMF a modifié le taux technique en 2003.

Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'UNPMF sont présentés conformément aux dispositions de la législation : articles 8 à 16 du Code du commerce et dispositions particulières au secteur de la mutualité :

- ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001 relative au Code de la mutualité et aux décrets et arrêtés correspondants ;
- règlement n° 2002-06 du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 12 décembre 2002, relatif au plan comptable des mutuelles relevant du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance.

Il est fait application des recommandations du Conseil national de la comptabilité (CNC), de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés (OECCA) et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des mutuelles, unions et fédérations, ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'Union pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à 3 ans. Cette durée a été portée à 10 ans pour l'outil de gestion NSI Collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code de la mutualité (art. R. 212-53).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 212-54). Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles l'UNPMF a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés à l'article L. 212-7 du Code de la mutualité.

Les entités avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles la mutuelle détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1986 ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital, ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 212-53 du Code de la mutualité, les obligations répondant à la définition de l'article R. 212-52 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle. Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2° et 3° de l'article R. 212-31) :

- obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ;
- obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs inscrits à la cote de Bourse d'un État de l'OCDE ;
- titres des créances négociables émis par les personnes morales autres que les États membres de l'OCDE.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan. La variation de l'exercice figure en "Autres produits" et "Autres charges" de placements au compte de résultat.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour la valeur connue au jour de l'inventaire conformément aux prescriptions du Code de la mutualité, article R. 212-37.



Provisions pour dépréciation des placements

Une distinction est faite selon les horizons et intentions de cessions des titres :

- si l'organisme envisage de céder les titres à court terme : quelle que soit la classification du placement, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur de marché au dernier jour ouvré de l'exercice ;
- si l'organisme n'envisage pas de céder les titres à court terme : une distinction est faite entre titres amortissables et titres non amortissables.

Provision sur valeurs non amortissables : provision à caractère durable (PDD)

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'un titre non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation dès lors qu'il y a lieu de considérer que celle-ci présente un caractère durable. Les critères de présomption retenus pour apprécier le caractère durable de la dépréciation au 31 décembre 2008 découlent de l'analyse suivante :

- existence d'une PDD au 31 décembre 2007 ;
 - existence d'une moins-value latente supérieure à - 30 % pendant les six derniers mois précédant la clôture de l'exercice ;
- Remarque : la situation de forte volatilité des marchés constatée en 2008 a conduit le CNC et l'ACAM à recommander pour les comptes clos le 31 décembre 2008 de porter à 30 % le critère de présomption de dépréciation durable visé dans l'avis 2002-F du CNC du 18 décembre 2002 pour les moins-values latentes sur les actions françaises et européennes.*
- Existence d'un risque réel de contrepartie ou d'un défaut avéré.

Pour le calcul des provisions, la provision à constituer est égale à la différence entre le prix de revient historique et la valeur d'inventaire. Dans les comptes 2008, la valeur d'inventaire des placements provisionnés est égale à une valeur recouvrable estimée à l'issue d'un horizon de détention de huit ans. Cette durée est compatible avec la durée des passifs, les contraintes de trésorerie et les taux de rotations historiques constatés sur les portefeuilles actions de l'UNPMF. Cette valeur recouvrable est estimée par classe d'actifs de la façon suivante :

- pour les actions, le calcul de la valeur recouvrable résulte de la combinaison de deux méthodes : une méthode stochastique dite "Black & Scholes" qui intègre une volatilité historique observée sur huit ans et un taux d'actualisation sans risque (OAT huit ans) et une méthode patrimoniale dite d'actualisation des fonds propres basée sur des hypothèses de projections de résultats et de distributions de dividendes actualisée au taux sans risque (OAT huit ans) majorée d'une prime de risque β . Le cours *in fine* retenu résulte d'un cours moyen calculé avec une pondération de 2/3 pour la méthode stochastique et 1/3 pour l'autre méthode. Sur ces classes d'actifs, les PDD constituées dans les comptes 2008 représentent 32,7 M€ ;
- pour les OPCVM, la valeur recouvrable est déterminée par application du taux sans risque à la valeur de marché au 31 décembre 2008 majoré d'une prime de risque β fonction de la nature des sous-jacents sur un horizon de détention envisagé de huit ans. Pour les cas spécifiques des TSDI ou obligations perpétuelles classés en valeurs amortissables, il a été dérogé à ce classement pour deux lignes de titres pour lesquels le paiement des intérêts et/ou le remboursement du capital a été jugé potentiellement incertain. Ces deux lignes ont fait l'objet d'une provision calculée selon les mêmes paramètres que les OPCVM visés ci-dessus. Sur ces classes d'actifs, les PDD constituées dans les comptes 2008 représentent 16,5 M€ ;
- pour les produits structurés, la valeur recouvrable a été déterminée fonction des caractéristiques propres à chaque ligne de placements. Sur ces classes d'actifs, les PDD constituées dans les comptes 2008 représentent 11,1 M€.

Pour les dépréciations durables effectuées lorsqu'un défaut avéré de contrepartie a été apprécié, le calcul de la provision s'effectue par rapport à la dernière valeur d'inventaire connue tenant compte le cas échéant d'un taux de recouvrabilité potentiel. Les PDD constituées dans les comptes 2008 au regard de l'appréciation de ce critère représentent 14,4 M€.

Au total, les PDD constituées au 31 décembre 2008 représentent 75,8 M€.

Provision sur valeurs amortissables

Par nature, ces titres ne font pas en principe l'objet d'une provision. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts soit pour le remboursement du capital.

Pour chaque ligne de placement déprécié, le risque de contrepartie doit, selon l'avis 2006-07 du CNC du 30 juin 2006, présenter un caractère avéré. Au cas présent, le calcul de la provision a été apprécié par rapport au taux de recouvrabilité potentiel escompté sur les valeurs en défaut. Au 31 décembre 2008, ces provisions représentent 23,7 M€.

Provision pour risque d'exigibilité (PRE)

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres assimilés visés à l'article R. 212-53 du Code de la mutualité est inférieure à la valeur de réalisation de ces mêmes titres. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces deux valorisations. Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues aux cours moyens calculés sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire, ou à défaut le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou à défaut le dernier prix de rachat avant cette date ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Au 31 décembre 2008, la moins-value latente nette globale constatée sur les titres relevant de l'article R. 212-53 du Code de la mutualité représente 327,2 M€.

Il est constaté une dotation annuelle à la provision telle que, lorsque l'Union satisfait avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité, la dotation au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value nette globale sans que cette dotation puisse conduire à ce que le total de la provision inscrite au bilan excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur les placements mentionnés à l'article R. 212-53 du Code de la mutualité. Le décret n° 2008-1437 du 22 décembre 2008 prévoit un étalement complémentaire au-delà du tiers visé ci-dessus fonction de la durée des passifs de l'entité dans la limite de huit ans.

Au 31 décembre 2008, l'Union satisfait aux conditions d'étalement de la PRE. De plus, la durée moyenne de son passif représente 16,5 ans. Aussi, le montant de la PRE enregistrée en PT pour 2008 s'élève à 109,1 M€ et le montant de la PRE restant à constater représente 68,2 M€.

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques". Son étalement au-delà du tiers est enregistré en moins du passif dans un sous-compte de provision technique intitulé "Dotation à la PRE restant à constituer". Cet étalement figure en compte de résultat non technique.

Créances

Elles comprennent principalement :

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires et cédants en substitution ;
- les créances sociales et fiscales ;
- les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligatoires.



BILAN PASSIF

Fonds propres

Ils sont composés du fonds d'établissement et de développement, des autres réserves (dont la réserve de capitalisation et la réserve pour Fonds social) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation "est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de la mutuelle ou de l'union et à la diminution de leur revenu" (art. R. 212-23, al. 5°). Elle fait partie des capitaux propres et est enregistrée au poste "Autres réserves" dans le compte 10645 "Réserve de capitalisation". Cette réserve est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable).

Réserve pour Fonds social

La réserve pour Fonds social correspond au Fonds social institué par les statuts de l'UNPMF. Elle est alimentée par prélèvement sur la cotisation d'adhésion à l'Union.

Provisions techniques opérations Vie

Les provisions techniques visées à l'article R. 212-26 du Code de la mutualité et concernant les opérations relatives aux branches 20, 21 et 22, exercées par l'UNPMF au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- la provision mathématique ;
- la provision pour participation aux excédents et ristournes ;
- la réserve de capitalisation ;
- la provision de gestion ;
- la provision pour aléas financiers ;
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques ;
- la provision pour frais d'acquisition reportés ;
- la provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

La provision mathématique est la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris par l'Union, d'une part, et par les membres participants ou souscripteurs de contrats collectifs, d'autre part (art. R. 212-26 du Code de la mutualité).

Conformément à l'article A. 212-12 du Code de la mutualité, les provisions mathématiques sont calculées sur la base de la table de mortalité et du taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des rentes viagères, celles-ci répondant en particulier aux exigences de l'article A. 212-13 du Code de la mutualité.

L'arrêté du 8 décembre 2006 relatif aux tables de mortalité applicables aux mutuelles a modifié notamment l'article A. 212-13 du Code de la mutualité. Le passage progressif des anciennes tables par génération "TPRV 93" et "TPG 93" aux nouvelles tables par génération "TGF05" et "TGH05" induit graduellement de nouveaux renforcements des provisions mathématiques des rentes viagères. La réglementation impose ces changements de tables à compter du 1^{er} janvier 2008 aux contrats de rentes en cours de service. Les mutuelles qui le souhaitent peuvent anticiper son application dès le 1^{er} janvier 2007.

L'UNPMF a retenu la date du 1^{er} juillet 2007 pour l'application des nouvelles tables de mortalité à tous ses tarifs, à l'exception du portefeuille CAREL, différée au 1^{er} janvier 2008.

L'Union a également décidé d'adopter la règle d'amortissement suivante dès la clôture 2007 (hors rentes du portefeuille collectif) :

- le complément correspondant au renforcement des provisions mathématiques est réparti linéairement sur dix ans, à compter de fin 2007 et jusqu'à fin 2016 inclus. Chaque année, le reliquat de provisions à amortir est réévalué et divisé par le nombre d'années restant à courir jusqu'à fin 2016 ;
- dès lors que le reliquat, sur chaque groupe de produits homogènes, est inférieur au seuil de 1 M€, l'UNPMF se laisse la possibilité de l'amortir en une fois ou d'accélérer le rythme du renforcement. Cela évite de gérer des doubles calculs pour des montants non significatifs.

L'amortissement linéaire sur dix ans s'applique désormais à tous les engagements de rentes des portefeuilles UNPMF, EUROMUT, CAREL et UMIDSA.

Pour des groupes de produits homogènes dont les provisions mathématiques ne sont pas significatives, le passage aux nouvelles tables de mortalité a été réalisé en intégralité au 31 décembre 2007. Étaient concernées : les rentes éducation et rentes de conjoint en Prévoyance individuelle, les provisions des rentes en cours de service issues de transformation de capitaux sur les produits d'Épargne, et les provisions des rentes en cours de service sur les produits APS, MUDEL (pour la part de portefeuille substituée), article 82 et article 39.

La charge prévisionnelle de provisions mathématiques restant à amortir sur les prochaines années (au maximum jusqu'à 2021 inclus d'après la réglementation et au maximum jusqu'à 2016 inclus selon la méthode adoptée par l'UNPMF) est de 35 M€. Cette estimation est revue chaque année en fonction des taux de transformation en rente et des taux de décès observés.

Pour l'année 2008, la dotation est de 8 M€, dont 2,7 M€ pour la Prévoyance collective (rentes éducation, rentes de conjoint et rentes de survie) amortie en une fois et 1 M€ d'ajustement exceptionnel.

De plus, depuis 2002, pour la majeure partie de ces contrats, à savoir les produits R PLUS, Promultis Retraite et le produit de Retraite de l'entité substituée PREMUT, le taux technique utilisé est fixé au maximum à 3,5 % (certains contrats bénéficiaient d'un taux technique de 4,5 %, voire de 5 %) ; ces dispositions n'affectent pas le niveau des prestations des adhérents, présentes et futures.

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3 % des provisions mathématiques de rentes.

L'article 34 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, qui a modifié la loi dite Évin, loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques, oblige les organismes assureurs à maintenir les garanties Décès aux personnes en état d'incapacité ou d'invalidité y compris après la résiliation du contrat groupe et de constituer des provisions suffisantes. Ces organismes disposent d'une période transitoire de dix ans pour répartir la charge due au provisionnement des arrêts de travail antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi. L'UNPMF a retenu cette possibilité d'étalement de la charge de provisions.

Au titre de l'étalement, le montant des provisions restant à constituer est de 5,2 M€ ; ce montant est réévalué chaque année, en fonction des arrêts de travail toujours en cours à la date d'arrêt des comptes.

Au 31 décembre 2008, les provisions mathématiques incluent une provision de 37,8 M€ (dotée pour la première fois en 2006) correspondant à la potentialité du paiement de prestations complémentaires aux contrats d'assurance Vie dont l'UNPMF a modifié le taux technique en 2003. L'Union s'est en effet vue infliger un avertissement en 2006 de la part de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles pour une information aux adhérents non conforme au Code de la mutualité. De ce fait, l'UNPMF supporte un risque de remise en cause de sa décision dont il convient de tenir compte dans les provisions techniques. Cette provision inclut la couverture de l'écart de taux entre le taux d'origine de chaque contrat et, d'une part, le taux réel servi entre 2003 et 2008, d'autre part, selon une méthode actuarielle, le taux prospectif prudent que l'UNPMF anticipera à l'avenir. Pour ce calcul actuariel effectué contrat par contrat, les principales hypothèses retenues font référence à la table TD88-90, à un taux d'actualisation de 4 % et à un taux prospectif basé sur la moyenne des trois derniers taux servis.

Provision pour participation aux excédents et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux excédents est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code de la mutualité et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

L'UNPMF a établi les comptes de participation aux résultats tel que prévu aux articles D. 212-1 et suivants du Code de la mutualité. Les comptes de participation au titre des portefeuilles issus d'un transfert ont été déterminés de manière séparée, tel que le prévoit la réglementation. Les portefeuilles transférés concernent le produit de Retraite CAREL (issu de la MUDEL avant substitution), de la société EUROMUT et l'Union UMIDSA.

Les critères de dotation minimale à la participation aux résultats au titre de l'exercice 2008 sont respectés. Il en ressort cette année que les dotations minimales à la participation aux bénéfices 2008 sont nulles quels que soient les portefeuilles. L'effet combiné d'une charge technique exceptionnelle générée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité (77,5 M€) d'une part, et des taux de rendement grevés par des dépréciations durables (cf. *supra*) d'autre part, ne permettent pas d'alimenter la provision pour participation aux excédents au titre de l'exercice 2008.

Néanmoins, le niveau important de la provision pour participation aux excédents (75 M€) permet largement de couvrir les engagements de taux de participation aux bénéfices au titre de l'exercice 2008. Conformément à l'article D. 214-4, l'UNPMF dispose, au 31 décembre 2008, d'un délai de sept ans maximum pour affecter ces sommes aux provisions mathématiques.

Enfin, au-delà de la dotation minimale réglementaire, les portefeuilles de retraite CAREL et MNP ont bénéficié d'une dotation complémentaire d'un montant total de 222 k€ pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2008.

Par ailleurs, l'UNPMF a doté la provision pour ristourne au titre de deux importants contrats de Prévoyance collective prévoyant une participation aux résultats. Au 31 décembre 2008, la provision est de 0,8 M€ ; elle permettra d'attribuer des ristournes de cotisations aux souscripteurs des contrats au cours des exercices futurs.

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par les articles R. 212-26 et A. 212-12 du Code de la mutualité. Cette provision réglementaire est destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats d'assurance regroupés par ensemble homogène. Une analyse plus fine des groupes homogènes et des ventilations de charges par produits ont conduit l'UNPMF à réajuster à la baisse le niveau de la provision de gestion. Celle-ci s'établit à fin 2008 à 3,9 M€.

Provision pour aléas financiers (PAF)

La provision pour aléas financiers est régie par les articles R. 212-26 et A. 212-14 du Code de la mutualité et concerne uniquement les contrats d'assurance Vie.

Selon l'article A. 212-14, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être calculée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 80 % du taux de rendement des actifs. Ce calcul communément appelé "test de déclenchement de la PAF" doit être effectué chaque année.

Au 31 décembre 2008, le taux moyen du passif représente 2,40 % (rapport du montant des intérêts crédités à la moyenne des provisions mathématiques) est supérieur à 80 % du taux de rendement moyen des placements (2,25 %). Par conséquent, le test de déclenchement est positif.

Au 31 décembre 2008, après recalcul des provisions sur la base de la nouvelle réglementation et en retenant provisoirement la méthode 2, l'UNPMF n'a pas constitué de provision pour aléas financiers.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité est régie par l'article R. 212-24 du Code de la mutualité. Elle recouvre les moins-values latentes globales des placements relevant de l'article R. 212-53 du Code de la mutualité (essentiellement l'écart entre valeur de réalisation et valeur comptable des placements en action et en immobilier).

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition. Suite au transfert du portefeuille EUROMUT qui comporte des contrats dont les provisions mathématiques sont zillmériées, l'UNPMF intègre dans ses comptes, depuis l'exercice 2004, une provision pour frais d'acquisition reportés.

Le principe dit de zillmériation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat. En contrepartie de l'inscription à l'actif du bilan de ces frais, l'UNPMF enregistre au passif du bilan une provision pour frais d'acquisition reportés destinée à couvrir les charges résultant du report de frais d'acquisition.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la mutualité et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

Provisions techniques opérations Non Vie

Les provisions visées à l'article R. 212-23 du Code de la mutualité qui concernent les opérations relatives aux branches 1 et 2 de l'UNPMF en 2008 sont :

- la provision mathématique des rentes ;
- la provision pour cotisations émises non acquises ;
- la provision pour prestations à payer ;
- la provision pour risques croissants ;
- la provision pour égalisation ;
- la provision pour risques en cours ;
- la provision pour participation aux excédents et ristournes ;
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques.

Provision mathématique des rentes

- Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article A. 212-9 du Code de la mutualité.

Au 31 décembre 2008, suite à l'analyse de l'évolution du taux moyen des emprunts d'État (TME), le taux technique est passé à 3 %. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 3 %.

- Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie "Complément de Retraite" concernent uniquement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir des nouvelles tables réglementaires (TGH05 et TGF05) avec décalage d'âge et d'un taux technique de 2 %. Elles incorporent également une provision de gestion de 3 %.

- Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque.

Elle incorpore également une provision de gestion de 3 % (5 % pour les produits PIM et PI).

- Fonds de revalorisation

L'UNPMF a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques, tel que prévu contractuellement.

Provision pour cotisations émises non acquises (PCENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour prestations à payer (PPAP)

Deux types de provisions sont constitués.

- Provisions pour sinistres connus

Conformément à l'article R. 212-25 du Code de la mutualité, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

- Provisions pour sinistres non connus

Les provisions pour sinistres non connus correspondent à la couverture statistique des sinistres survenus jusqu'à la date d'arrêt et non encore portés à la connaissance de l'assureur.

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences des règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec le réassureur du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PPE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la mutualité et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2008 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour risques en cours (PREC)

Néant.

Provision pour participation aux excédents et ristournes (PPE)

L'UNPMF a doté la provision pour ristournes au titre de deux importants contrats de Prévoyance collective prévoyant une participation aux résultats. Au 31 décembre 2008, la provision est de 1,7 M€ ; elle permettra d'attribuer des ristournes de cotisations aux souscripteurs des contrats au cours des exercices futurs.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (PRE)

La provision pour risque d'exigibilité est régie par l'article R. 212-24 du Code de la mutualité. Elle recouvre les moins-values latentes globales des placements relevant de l'article R. 212-53 du Code de la mutualité (essentiellement l'écart entre valeur de réalisation et valeur comptable des placements en action et en immobilier).

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les indemnités dues aux mutuelles apporteuses d'affaires et gestionnaires pour délégation ;
- les prestations à payer aux adhérents ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires ;
- les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligatoires et autres comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Une partie de ces frais est facturée à l'UNPMF par le Groupement de gestion du Patrimoine et des Moyens de la Mutualité Française (GPMF) au titre d'une convention d'assistance et de mise à disposition de moyens.

Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2008, les frais généraux sont ventilés selon cinq destinations :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement. Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif, des coûts informatiques, comptables et logistiques et des coûts du service financier interne. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale, à la comptabilité et au contrôle de gestion.

Compte non technique

Charges et produits non techniques

Les autres charges et autres produits non techniques reflètent des éléments qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Il en est ainsi de la participation et l'intéressement des salariés. Est également enregistrée dans cette rubrique en 2008 la dotation à la PRE restant à constater de part l'étalement au-delà du tiers prévu initialement par la réglementation.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels reflètent des éléments qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés, soit au compte technique Vie (provisions techniques Vie), soit au compte non technique (provisions techniques Non Vie et capitaux propres). Une partie des produits nets des placements portée au compte non technique est ensuite allouée au compte technique Non Vie selon le rapport des provisions techniques Non Vie nettes de réassurance au total de ces mêmes provisions et fonds propres de l'organisme.

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Néant.

Changement d'estimation et de modalités d'application

PROVISION POUR ALÉAS FINANCIERS

L'arrêté du 22 décembre 2008, paru au JO du 28 décembre 2008, apporte une modification de l'article A. 212-14 du Code de la mutualité applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 : les entreprises devront désormais intégrer une vision plus prospective dans le calcul de la PAF dès lors que le test de déclenchement le confirme. L'arrêté précise que les mutuelles et leurs unions ont néanmoins la possibilité d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter de l'exercice comptable 2008.

Le principe du calcul de la PAF consiste à recalculer les provisions mathématiques d'inventaire en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé à chaque échéance du flux. Le montant de la provision pour aléas financiers est égal à l'écart global positif constaté entre le montant des provisions ainsi recalculées et le montant des provisions d'inventaire.

La réglementation propose désormais trois méthodes de calcul des taux d'actualisation :

- méthode 1 : un taux d'actualisation unique égal à 60 % du taux moyen des emprunts d'État (TME) constaté à la date de clôture ;
- méthode 2 : une chronique de taux évaluée à partir d'un rendement du portefeuille d'actifs entièrement indexé sur le TME (100 % du TME pour les rendements annuels des titres obligataires non échus, 75 % des réinvestissements sur les cinq premières années, puis 60 % des réinvestissements au-delà de la cinquième année) ;
- méthode 3 : une chronique de taux d'actualisation définie à partir d'une estimation prudente des rendements futurs réels des placements affectés à la représentation des engagements réglementés (méthode applicable uniquement après accord de l'Autorité de contrôle).

L'UNPMF a engagé très tôt des discussions avec l'ACAM pour étudier la mise en œuvre de la méthode 3. L'agrément nécessitant un délai minimum de quelques mois, l'UNPMF a opté provisoirement pour la méthode 2 pour l'exercice 2008.

Si dès 2008 l'UNPMF n'avait pas opté pour un changement d'estimation des taux d'actualisation, une provision pour aléas financiers de 15 M€ aurait dû être constituée et ce, indépendamment de toute logique économique. En effet, l'ancienne version du calcul du taux d'actualisation (80 % du taux de rendement de l'exercice clôturé) conduisait à extrapoler viagerement les pertes financières exceptionnelles constatées en 2008.

En corrigeant uniquement l'impact des pertes financières sur les titres Lehman & Brothers, les études montrent, dans les conditions contractuelles en vigueur au 31 décembre 2008, qu'aucune provision pour aléas financiers ne serait constatée et ce, quel que soit le mode d'estimation des taux d'actualisation retenu.

TAUX TECHNIQUES

Les taux techniques des provisions des garanties Incapacité et Invalidité ont été ajustés en 2008. Ceux-ci s'établissent au 31 décembre à 3 % au lieu de 2,5 %, conformément à l'article A. 212-9 du Code de la mutualité. Les taux retenus restent inférieurs au taux maximal réglementaire, soit 75 % du taux moyen des emprunts de l'État calculé sur la base semestrielle (3,25 %). L'impact de ce changement représente 16,5 M€ au 31 décembre 2008.

Les taux techniques des provisions des garanties Décès de la loi Évin ont été ajustés en 2008. Ceux-ci s'établissent au 31 décembre à 2,5 % au lieu de 2 % et ce, dans les limites légales fixées par l'arrêté du 27 juillet 1988 (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1997). L'impact de ce changement représente 2,4 M€ au 31 décembre 2008.

PROVISION DE GESTION

Une analyse approfondie des critères de regroupement des contrats à partir d'une étude détaillée des conditions générales des contrats établie en 2008 a montré que le niveau de segmentation des groupes homogènes était trop élevé et insuffisamment justifié. Les critères de regroupement des contrats s'appuient désormais sur des clauses de participation aux bénéfices et des taux garantis identiques.

Par ailleurs, les estimations des coûts unitaires permettant de ventiler les charges par catégorie homogène de contrats ont été réajustées pour mieux tenir compte du retraitement spécifique des versements libres.

Ces corrections conduisent à corriger le niveau de la provision globale de gestion de 9,5 M€ au 31 décembre 2008.

PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Le décret n° 2008-1497 du 22 décembre 2008 prévoit un étalement complémentaire sur huit ans de la charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité.

Au 31 décembre 2008, le montant de la PRE enregistré en "Provisions Techniques" s'élève à 109,1 M€ et le montant de PRE restant à constater représente 68,2 M€ (voir précisions dans la partie "Référentiel comptable et réglementaire" de l'annexe aux comptes).

Informations sur le bilan

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

(en k€)	31/12/2007	Entrées	Sorties	31/12/2008
Licences et logiciels	199	1 250	-	1 449
Autres immobilisations incorporelles en cours	3 180	333	3 180	333
Autres immobilisations incorporelles	7 524	2 712	-	10 236
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 903	4 296	3 180	12 019
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations, matériels et outillage industriel	3	4	-	8
Autres immobilisations corporelles	164	-	-	164
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	167	4	-	172
TOTAL	11 071	4 300	3 180	12 190

Actifs incorporels et corporels - Amortissements et provisions

(en k€)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Licences et logiciels	69	437	-	506
Autres immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	1 276	759	-	2 035
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 346	1 196	-	2 542
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations, matériels et outillage industriel	1	2	-	2
Autres immobilisations corporelles	102	24	-	126
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103	26	-	128
TOTAL	1 448	1 222	-	2 670

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

(en k€)	31/12/2007	31/12/2008
Licences et logiciels	129	943
Autres immobilisations incorporelles en cours	3 180	333
Autres immobilisations incorporelles	6 248	8 201
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 558	9 477
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Installations, matériels et outillage industriel	3	5
Autres immobilisations corporelles	62	38
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65	43
TOTAL	9 623	9 520

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

(en k€)	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Reclassements / Transferts	Cessions	Valeur brute au 31/12/2008
Terrains et constructions	67 248	5 500	-	-	72 748
Placements dans ent. liées (25)	2 231	-	-	822	1 409
Placements dans ent. avec lien de participation (26)	37 491	-	-	-	37 491
Autres placements	5 085 839	4 228 056	-	3 950 250	5 363 645
Dépôts espèces	25 449	24 210	-	25 449	24 210
SOUS-TOTAL	5 218 259	4 257 766	-	3 976 521	5 499 505
Placements UC	19 481	5 750	-	11 802	13 428
TOTAL	5 237 740	4 263 516	-	3 988 323	5 512 933

Variations des amortissements et provisions

(en k€)	Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2007	Dotations de l'exercice	Transferts	Reprises de l'exercice	Amortissements et prov. cumulées au 31/12/2008
Terrains et constructions	-	900	-	-	900
Placements dans ent. liées (25)	-	-	-	-	-
Placements dans ent. avec lien de participation (26)	-	-	-	-	-
Autres placements	4 731	98 590	-	4 731	98 590
Dépôts espèces	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	4 731	99 490	-	4 731	99 490
Placements UC	-	-	-	-	-
TOTAL	4 731	99 490	-	4 731	99 490

Placements en valeur nette

(en k€)	Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2007	Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2008
Terrains et constructions	67 248	71 849
Placements dans ent. liées (25)	2 231	1 409
Placements dans ent. avec lien de participation (26)	37 491	37 491
Autres placements	5 081 108	5 265 055
Dépôts espèces	25 449	24 210
SOUS-TOTAL	5 213 528	5 400 015
Placements UC	19 481	13 428
TOTAL	5 233 009	5 413 443

État détaillé du poste "Terrains et constructions"

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, l'UNPMF ne détenant aucun actif immobilier en direct.

(en k€)	Valeur nette comptable au 31/12/2008	Valeur nette comptable au 31/12/2007	Variation
SCI 255 rue Vaugirard	37 307	37 307	-
SCI Sébastopol	3 354	3 354	-
SCPI Uifrance	1 989	2 889	(900)
SCPI Participation foncière	76	76	-
SCI Mutualité Française	1 906	1 906	-
SCI Mutualité du Rhône	152	152	-
SCI Isère	1 164	1 164	-
SCI Centre hospitalier Ambérieu	381	381	-
SCI Tolbiac	10	10	-
SCI Nationale	10	10	-
Parts foncières LFPI	25 500	20 000	5 500
TOTAL	71 849	67 248	4 600



État récapitulatif des placements

(en k€)	Valeur brute	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	72 748	71 849	86 867
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	531 188	498 385	354 958
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	796 849	781 698	646 280
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	550 808	550 808	531 771
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	3 504 258	3 450 445	3 110 370
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	19 132	19 132	19 132
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	24 210	24 210	24 210
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	312	282	282
10) Actifs représentatifs des opérations en unités de compte			
<i>Placements immobiliers</i>	-	-	-
<i>Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM</i>	3 968	3 968	3 968
<i>OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i>	83	83	83
<i>Autres OPCVM</i>	9 377	9 377	9 377
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-	-
TOTAL	5 512 933	5 410 237	4 787 298
Dont			
Valeurs estimées selon l'article R. 212-52	3 316 996	3 290 089	2 990 877
Valeurs estimées selon l'article R. 212-53	2 182 508	2 106 720	1 782 993
Valeurs estimées selon l'article R. 212-37	13 428	13 428	13 428
TOTAL	5 512 933	5 410 237	4 787 298
Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	5 453 894	5 351 130	4 728 153
Valeurs affectées à la représentation des fonds propres	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants	24 210	24 210	24 210
Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques spéciales (art. L. 222-1)	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation	963	964	1 003
Autres affectations ou sans affectation	33 866	33 933	33 933
TOTAL	5 512 933	5 410 237	4 787 298

L'état récapitulatif des placements inclut trois participations non cotées qui ne sont que partiellement libérées ; leur valeur brute totale s'élève à 31 798 k€. Les parts non libérées de ces participations ne sont pas affectées à la représentation des provisions techniques, elles sont enregistrées en dettes au passif du bilan à hauteur de 26 866 k€, soit 84,5 % de l'engagement de l'UNPMF.

Tableau des comptes de régularisation

État des comptes de régularisation (en k€)	Actif du bilan Valeur nette comptable	Comptes de régul. Actif	Comptes de régul. Passif	État des placements Valeur nette comptable
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 453 651	21 035	24 240	3 450 445
Autres placements	1 946 364	-	-	1 946 364
SOUS-TOTAL	5 400 015	-	-	5 396 809
Placements en UC	13 428	-	-	13 428
SOUS-TOTAL	13 428	-	-	13 428
TOTAL	5 413 443	21 035	24 240	5 410 237

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements

(en k€)	31/12/2008
Placements	5 400 015
Placements UC	13 428
TOTAL	5 413 443
À déduire	24 240
Amortissements des différences sur les prix de remboursement	24 151
Autres	89
À ajouter	21 035
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	20 879
Autres	156
TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	5 410 237

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques

(en k€)	Valeur comptable au 31/12/2008	Valeur comptable au 31/12/2007
Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 895	13 973
Intérêts courus non échus	82 216	80 661
Frais d'acquisition reportés	884	1 391
Trésorerie	8 631	2 890
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (dépôts et cautions)	-	-

CRÉANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

(en k€)	Durée résiduelle			Total 2008	Total 2007
	Jusqu'à un an	De plus d'un an à moins de 5 ans	Plus de 5 ans		
CRÉANCES					
Créances nées d'opérations d'assurance directe	188 601			188 601	185 737
Créances nées d'opérations de réassurance	5 740			5 740	23 983
Personnel	42			42	18
État, organismes sociaux et collectivités publiques	33 345			33 345	27 734
Autres créances	7 250			7 250	14 886
TOTAL	234 979			234 979	252 359
DETTES					
Dettes sur opérations d'assurance directe	75 735			75 735	56 209
Dettes sur opérations de réassurance	7 348			7 348	3 272
Dettes envers les établissements de crédit	5 848			5 848	13 281
Dettes de personnel	1 335			1 335	1 610
État, organismes sociaux et collectivités publiques	6 639			6 639	5 168
Autres dettes	40 179			40 179	19 492
TOTAL	137 085			137 085	99 031

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises, les autres créances sur les adhérents, les intermédiaires et les coassureurs. Le montant brut de ces créances est déprécié à hauteur de 3 069 k€. Les dettes envers les établissements de crédit représentent les soldes créditeurs de banque.

FONDS PROPRES

(en k€)	31/12/2007	Affectation du résultat 2007	Réserve pour Fonds social	Réserve de capitalisation	Transfert	31/12/2008
Fonds d'établissement	44 517	-	-	-	-	44 517
Réserve de capitalisation	394 701	-	-	(58 844)	-	335 857
Autres réserves	30 889	25 599	(18)	-	-	56 469
Résultat de l'exercice 2007	25 581	(25 581)	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	-	-	2 815
TOTAL	495 687	18	(18)	(58 844)	-	439 659

Le résultat constaté en 2007, soit 25 581 k€, a été affecté aux réserves de l'Union pour 25 599 k€ et en réserves pour Fonds social à hauteur de - 18 k€ conformément à la décision d'Assemblée générale du 6 juin 2008.

PASSIFS SUBORDONNÉS

Nature juridique	Montant (en M€)	Taux intérêt	Date d'émission	Échéance	Commentaires
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	57,5	TME + 0,5 % (10 premières périodes d'intérêt) TME + 1 % (de la 11 ^e période à la 20 ^e) TME + 1,5 % (au-delà de 20)	01/12/2006	Indéterminée	575 titres de 100 000 € de nominal
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	1,3	TAM	30/10/2003	Indéterminée	13 000 titres de 100 € de nominal

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour prestations à payer Non Vie (PPAP)

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007	Variation
Provisions sinistres à payer brutes	288 000	259 242	28 759
Prévisions de recours à encaisser	(1 051)	(1 549)	499
TOTAL	286 950	257 692	29 258

Écarts de liquidation

(en k€)	Exercice 2008 Brut hors cessions
(1) Provisions pour prestations à payer au 31/12/2007	1 108 118
(2) Règlements sur exercices antérieurs	212 026
(3) Provisions pour prestations à payer au 31/12/2008 (sur exercices antérieurs)	864 526
Écart de liquidation (1) - (2) - (3)	31 566

NB : les provisions indiquées comprennent les provisions pour prestations à payer ainsi que les provisions mathématiques des rentes et indemnités journalières versées en cas d'arrêt de travail.

Le boni de liquidation pour les prestations antérieures à 2007 est de 31,5 M€. À noter qu'avec la modification du taux technique en 2008 (de 2,5 % à 3 %), le boni dû à ce changement est estimé à 16 M€.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en k€)	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Provisions pour litiges	1 735	311	837	1 209
Provisions indemnités de fin de carrière	2 605	2 666	2 605	2 666
Provisions retraités MEMF	2 709	2 860	2 709	2 860
TOTAL	7 048	5 837	6 150	6 735

FONDS DÉDIÉS

Néant.

AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Autres créances

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Personnel et comptes rattachés	42	18
SOUS-TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	42	18
Créances fiscales et organismes sociaux	14 568	13 133
Impôts/revenus et assimilés	18 777	14 602
SOUS-TOTAL ÉTAT ET ORGANISMES SOCIAUX	33 345	27 734
Fournisseurs	1 125	1 340
Comptes courants et autres	3 889	7 866
Débiteurs divers financiers	185	5 627
Débiteurs divers et autres	2 051	53
SOUS-TOTAL	7 250	14 886
TOTAL	40 638	42 639

Autres dettes

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
SOUS-TOTAL AUTRES EMPRUNTS, DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 335	1 610
SOUS-TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	1 335	1 610
Dettes fiscales et organismes sociaux	3 099	3 834
Impôts/revenus et assimilés	3 540	1 335
SOUS-TOTAL ÉTAT ET ORGANISMES SOCIAUX	6 639	5 168
Fournisseurs	3 846	1 608
Comptes courants	1 341	2 044
Créditeurs divers financiers	30 204	10 136
Créditeurs divers et autres	4 788	5 704
SOUS-TOTAL	40 179	19 492
TOTAL	48 153	26 270

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'état au titre des majorations légales de rentes versées sur 2008 et à une créance de carry back par rapport à l'option exercée sur 2008.

Les débiteurs et créditeurs divers financiers enregistrent les décalages sur les opérations d'achats et de ventes de titres et la part non libérée des placements affectés aux engagements.

Les autres créditeurs divers comprennent les charges à payer.

Comptes de régularisation actif

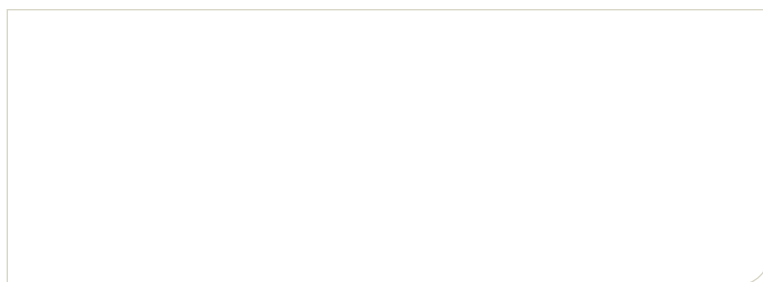
(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et loyers courus non échus	82 216	80 661
Frais d'acquisition reportés	884	1 391
Différences sur prix de remboursement d'obligations cotées (décotes)	20 879	14 341
Autres comptes de régularisation	1 527	4 613
TOTAL	105 506	101 005

Comptes de régularisation passif

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Amortissement des différences sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcotes)	24 151	18 347
Autres comptes de régularisation	17 739	15 415
TOTAL	41 890	33 763

SUBSTITUTION

Engagements pris en substitution (en k€)	PREMUT	MUDEL	MNP	SNM	TOTAL
Provisions techniques au 31/12/2008					
Provisions mathématiques	82 787	72 785	2 014	5 126	162 712
Provisions globales de gestion	268	221	-	-	490
Provisions pour sinistres à payer	309	-	6	5 466	5 781
Provisions pour participation aux résultats	404	1 063	41	-	1 508
Provisions pour ristournes	-	-	-	-	-
Provisions pour égalisation	1	-	-	-	1
Provisions pour risques d'exigibilité	397	588	17	43	1 046
Compte courant (Dt (+) / Ct (-))	1 197	242	-	1 615	3 054



INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'UNPMF adhère au Système Fédéral de Garantie de la Mutualité Française.

(en k€)	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation	Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises	TOTAL
ENGAGEMENTS REÇUS	-	-	122 004	122 004
Créances assorties de garantie	-	-	-	-
Engagements de garantie	-	-	100 000	100 000
Engagements réciproques	-	-	22 004	22 004
ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit	-	-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-	-	-
Droit de tirage donné à un fonds de garantie	-	-	-	-
Autres engagements donnés	-	-	-	-
Valeurs appartenant à des mutuelles	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-	-

Les engagements de garantie reçus (100 M€) correspondent à des produits de couverture qui sont utilisés dans le cadre de stratégies de rendement.

Pour l'ensemble des instruments financiers à terme gérés dans le cadre de ces stratégies il a été décidé, conformément à la réglementation, de ne pas calculer le rendement effectif de ces instruments et de constater en compte de résultat les variations de valeur de marché de ces IFT.

Les caractéristiques de ces produits de couverture sont exposées ci-dessous :

Type de couverture	Niveau de couverture	Libellé	Sens	Montant nominal	Durée initiale de couverture	Échéance	Établissement contrepartie	Prime versée	Valeur couverture 31/12/2008	+ /- values latentes
Risque de baisse des taux	3 %	Floor 3 % Taux variable CMS EUR 10 ans	Achat	50 000 k€	5 ans	04/11/2010	Société Générale Corporate & Investment Banking	200 k€ 0,40 %	111,1 k€ 0,22 %	- 88,9 k€
Risque de baisse des taux	3,50 %	Floor 3,50 % Taux variable CMS EUR 10 ans	Achat	50 000 k€	5 ans	23/06/2011	Natixis	147,5 k€ 0,30 %	303,0 k€ 0,61 %	155,5 k€

Le collar souscrit le 25 juin 2007 et dont la durée de couverture était de 9 mois a été résilié le 16 janvier 2008. La stratégie de cet instrument de couverture était de se prémunir contre le risque de baisse du marché Actions à hauteur du quart de la poche actions du portefeuille titres de l'UNPMF. La vente du collar a généré une plus-value de 11 738 k€, alors que le gain latent au 31 décembre 2007 était de 3 297 k€.

Pour mémoire, les caractéristiques de ce produit sont exposées ci-dessous :

Type de couverture	Libellé	Sens	Montant nominal	Durée initiale de couverture	Échéance	Établissement contrepartie	Prime	Valeur couverture 31/12/2008	+ /- values latentes
Risque de baisse du marché Actions (Collar)	European put DJ EURO STOXX 50	Achat	160 000 k€	9 mois	20/03/2008	Société Générale Corporate & Investment Banking	8 064 k€	12 121 k€	11 738 k€
	European call DJ EURO STOXX 50	Vente	- 166 640 k€	9 mois	20/03/2008	Société Générale Corporate & Investment Banking	- 8 064 k€	- 383 k€	

Les engagements réciproques (22 004 k€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Informations sur le compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations Non Vie

(en k€)	CAT. 20 Dommages corporels opérations individuelles	CAT. 21 Dommages corporels opérations collectives	CAT. 39 Acceptations	TOTAL Non Vie
Cotisations acquises				
Cotisations y compris variation CANE	71 274	320 481	1 542	393 297
Variation des cotisations non acquises	138	(23)	-	116
Charge des prestations				
Prestations et frais payés (y compris indues)	35 622	249 291	2 504	287 418
Charge des provisions pour prestations et diverses	14 114	39 235	(289)	53 060
A SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées)	21 676	31 932	(673)	52 934
Cotisations acquises				
Cotisations y compris variation CANE	-	8 467	-	8 467
Variation des cotisations non acquises	-	-	-	-
Charge des prestations				
Prestations et frais payés (y compris indues)	-	6 349	-	6 349
Charge des provisions pour prestations et diverses	-	864	-	864
B SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations prises en substitution)	-	1 254	-	1 254
Frais d'acquisition	6 208	17 142	614	23 965
Autres charges de gestion nettes	4 274	36 116	(366)	40 024
C CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	10 482	53 259	248	63 988
Produit net des placements	4 597	17 539	306	22 441
Participation aux résultats	7 478	28 333	22	35 833
D SOLDE FINANCIER	(2 881)	(10 794)	284	(13 392)
Cotisations données en substitution	-	-	-	-
Part des garants dans prestations payées	-	-	-	-
Part des garants dans les charges des provisions pour prestations	-	-	-	-
Part des garants dans la participation aux résultats	-	-	-	-
Commissions reçues des garants	-	-	-	-
E SOLDE DE SUBSTITUTION	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les cotisations acquises	36 074	136 048	540	172 661
Part des réassureurs dans les prestations payées	(41 008)	(245 206)	(5 750)	(291 964)
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	65 715	363 997	6 273	435 984
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	2 505	466	-	2 971
Commissions reçues des réassureurs	11 000	24 795	233	36 028
F SOLDE DE RÉASSURANCE	(2 138)	(8 004)	(215)	(10 358)
RÉSULTAT TECHNIQUE	10 451	(22 862)	(422)	(12 834)
Hors compte				
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	7 468	36	-	7 505
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	7 607	14	-	7 620
Provisions pour sinistre à payer (clôture)	13 010	258 460	15 480	286 950
Provisions pour sinistre à payer (ouverture)	13 082	229 263	15 348	257 692
Autres provisions techniques (clôture)*	264 916	822 697	2 505	1 090 119
Autres provisions techniques (ouverture)	243 254	785 471	2 875	1 031 599

* Hors PRE restant à constater pour un montant de 16 105 k€.

Opérations Vie

(en k€)	CAT. 3 Opérations individuelles & GO Temporaire Décès	CAT. 4 Autres opérations individuelles PU	CAT. 5 Autres opérations individuelles PP	CAT. 6 Opérations collectives en cas de décès	CAT. 7 Opérations collectives en cas de vie	CAT. 8 Opérations en UC à cotisation unique	CAT. 9 Opérations en UC	CAT. 11 PERP	CAT. 19 Acceptations	Total Vie
Cotisations	16 869	94 190	47 408	94 666	26 185	(255)	701	224	2 784	282 773
Charge des prestations	6 009	89 102	73 370	66 611	20 825	2 781	-	7	(2)	258 702
Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	258	35 416	(7 596)	2 246	17 065	(6 372)	591	204	775	42 586
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	(4 545)	(68)	(41)	-	(4 654)
A SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées)	10 602	(30 328)	(18 366)	25 809	(11 704)	(1 208)	43	(27)	2 011	(23 168)
Cotisations	3	1 584	2 201	961	27 704	-	-	-	-	32 453
Charge des prestations	3	1 377	4 513	370	14 066	-	-	-	-	20 330
Charge des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	(2)	482	(119)	(115)	13 145	-	-	-	-	13 392
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations prises en substitution)	2	(276)	(2 193)	705	492	-	-	-	-	(1 269)
Frais d'acquisition	1 782	1 385	6 549	6 454	1 861	224	65	-	(30)	18 290
Autres charges de gestion nettes	1 730	2 792	(12 471)	7 952	2 012	209	18	(14)	1 622	3 850
C CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	3 512	4 176	(5 922)	14 406	3 873	434	83	(14)	1 591	22 140
Produit net des placements	232	43 876	30 108	7 260	18 858	491	8	29	249	101 112
Participation aux résultats	104	55 643	39 090	5 764	23 599	105	-	16	160	124 482
D SOLDE FINANCIER	128	(11 767)	(8 983)	1 496	(4 741)	386	8	13	89	(23 370)
Cotisations données en substitution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des garants dans les charges de prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des garants dans les charges de provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des garants dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des garants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
E SOLDE DE SUBSTITUTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations cédées	6 994	-	41	40 724	15 323	-	-	-	-	63 082
Part des réassureurs dans les charges de prestations	219	-	-	(58 085)	800	-	-	-	-	(57 066)
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 231	-	-	86 212	14 654	-	-	-	-	103 097
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	3	363	-	-	-	-	366
Commissions reçues des réassureurs	3 990	-	-	14 270	63	-	-	-	-	18 323
F SOLDE DE RÉASSURANCE	554	-	41	(1 675)	(558)	-	-	-	-	(1 638)
RÉSULTAT TECHNIQUE	6 667	(46 547)	(23 661)	15 279	(19 268)	(1 256)	(32)	-	508	(68 310)
Hors compte										
Montant des rachats	-	61 434	3 394	-	-	1 613	-	7	-	66 448
Intérêts techniques bruts de l'exercice	104	19 906	35 857	5 069	22 560	-	-	16	45	83 556
Provisions techniques brutes à la clôture*	8 650	1 658 499	1 122 424	270 010	719 815	15 380	607	1 014	8 090	3 804 488
Provisions techniques brutes à l'ouverture	8 434	1 567 936	1 091 541	263 868	666 938	20 716	17	794	10 214	3 630 457

* Hors PRE restant à constater pour un montant de 52 056 k€.

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes à l'assurance directe

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	16 011	15 748
Assurance Non Vie	32 181	31 708
TOTAL	48 192	47 456

Ventilation des cotisations brutes

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Prime d'assurance directe en France	717 106	683 513
Prime d'assurance directe en CEE (hors France)	-	-
Prime d'assurance directe hors CEE	-	-
TOTAL	717 106	683 513

Entrées et sorties des engagements

Mouvements de portefeuille - Affaires directes (en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Entrées de portefeuille	64	1 401
Sorties de portefeuille	-	6 803
Mouvements de portefeuille - Réassurance (en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Entrées de portefeuille primes	(14 438)	-
Sorties de portefeuille sinistres	(514 445)	-

Cette variation est due à la mise en place en 2008 d'un traité de réassurance global en quote-part sur les contrats Prévoyance Vie et Non Vie.

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Charge des provisions d'assurance Vie	(28 533)	11 483
Intérêts techniques	81 788	79 525
Participation aux excédents incorporés directement	38 936	36 863
Utilisation de la provision pour participation aux excédents	22 391	23 044
ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE	114 582	150 915

Provisions d'assurance Vie et participation des adhérents

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
A PARTICIPATION AUX RÉSULTATS TOTALE	123 786	184 518
A1 Participations attribuées à des contrats (y compris IT)	145 861	141 740
A2 Variation de la provision pour participation aux excédents	(22 075)	42 778
B PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DES OPÉRATIONS VISÉES AU (1)		
B1 Provisions mathématiques moyennes	3 424 661	3 217 289
B2 Montant minimal de la participation	-	132 391
B3 Montant effectif de la participation aux résultats	118 427	179 605
B3a Participation attribuée (y compris IT)	140 502	136 827
B3b Variation de la provision pour participation aux excédents	(22 075)	42 778

(1) Opérations individuelles et collectives, à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

Les éléments mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte des montants afférents aux participations utilisées sous forme de ristournes de cotisations et aux provisions correspondantes.

Pour l'exercice 2008, l'UNPMF a établi les comptes de participation aux résultats tels que prévus aux articles D. 212-1 et suivants du Code de la mutualité. Les comptes de participation relatifs aux portefeuilles reçus par voie de transfert ont été déterminés de manière séparée, telle que le prévoit la réglementation. Les portefeuilles transférés concernent le produit de Retraite CAREL (issu de la MUDEL avant substitution), de la société EUROMUT et de l'union UMIDSA.

Globalement, ces comptes font ressortir une participation minimale nulle alors que le montant effectif de la participation aux résultats, pour les opérations visées, ressort à 0,22 M€, avec toutefois des situations différenciées selon les portefeuilles. Le niveau de la provision pour participation aux excédents est de 75 M€ au 31 décembre 2008. Conformément à l'article D. 212-4, les sommes portées à cette dernière provision sont affectées à la provision mathématique ou versées aux participants au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour excédents.

Pour le portefeuille UNPMF hors transferts, la dotation minimale réglementaire ne permet pas de couvrir les engagements de participation aux bénéfices pris envers les assurés. Aussi pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2008, l'UNPMF a utilisé une partie de la provision pour participation aux excédents existante (26,9 M€) qu'elle incorporera aux provisions dès le 1^{er} janvier 2009.

Pour les portefeuilles retraite CAREL et MNP, l'UNPMF a effectué une dotation à la participation de 0,22 M€ pour couvrir le montant de la participation incorporée le 1^{er} janvier 2009 au titre de l'exercice 2008.

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

(en k€)	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total 2008	Total 2007
Revenus des participations	-	-	-	2 571
Revenus des placements immobiliers	2 619	1 166	3 785	1 202
Revenus des autres placements	79	180 243	180 322	157 733
Autres produits des placements	-	193 201	193 201	174 512
TOTAL DES PRODUITS DE PLACEMENTS	2 698	374 610	377 308	336 017
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-	3 199	3 199	3 936
Autres charges des placements	-	247 692	247 692	85 052
TOTAL DES CHARGES DE PLACEMENTS	-	250 891	250 891	88 987



Revenus financiers (en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements en actions	20 132	17 754
Revenus des placements en obligations	159 032	141 553
Revenus des placements sur prêts	880	837
Revenu des dépôts de garantie	-	-
Autres revenus financiers	277	160
Revenus des placements immobiliers	3 785	1 202
Autres produits financiers	98 630	68 905
SOUS-TOTAL	282 737	230 411
Plus-values sur actions	35 382	38 286
Plus-values sur obligations	23 594	13 616
Plus-values sur autres placements	35 595	53 694
SOUS-TOTAL	94 572	105 596
Gains de change réalisés	-	11
SOUS-TOTAL	-	11
TOTAL	377 308	336 017

Charges financières (en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts sur dépôts réassureurs	22 353	4 821
Frais externes de gestion	1 231	1 884
Frais internes de gestion	1 968	2 051
Charges financières diverses	2 938	3 681
Autres charges des placements	128 432	16 726
SOUS-TOTAL	156 922	29 163
Moins-values en actions	13 688	582
Moins-values en obligations	77 539	58 466
Moins-values sur autres placements	2 743	777
SOUS-TOTAL	93 969	59 825
Pertes de change réalisées	-	-
SOUS-TOTAL	-	-
TOTAL	250 891	88 987

Produits nets des placements (en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Affectation		
Compte technique Vie (voir clé de répartition)	101 112	182 906
Compte technique Non Vie	22 441	59 092
Compte non technique	2 864	5 031
TOTAL	126 417	247 030

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

(en k€)	31/12/2008	31/12/2007
Achats	170	142
Services extérieurs	41 177	33 545
Impôts, taxes et versements assimilés	5 566	4 827
Charges de personnel	22 220	19 703
Autres charges de gestion courante	1 512	911
Dotations aux amortissements et provisions	790	2 423
Charges exceptionnelles de gestion	9	207
Transferts de charges d'exploitation	(64)	(82)
TOTAL	71 379	61 675

ACTION SOCIALE

Pour 2008, l'Assemblée générale a approuvé un budget pour le fonctionnement du Fonds social de 30 k€. Les prestations accordées par la Commission du Fonds social au cours de ce même exercice représentent 0,4 k€.



Autres informations

GRUPE ET ENTITÉS LIÉES

Tableau des filiales et participations (en k€)

Filiales et participations détenues	Libellé	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus
AU MOINS ÉGALES À 50 %	SCI Sébastopol	99,997 %	3 354	3 354
	SCI 255 Vaugirard	94,90 %	37 307	37 307
ENTRE 10 % ET 50 %	Ofivalmo Partenaires	34,00 %	3 842	3 842
	SCI Mutualité du Rhône	24,10 %	152	152
	SCI Ambérieu	20,33 %	381	381
	SCI Isère	15,93 %	1 164	1 164
INFÉRIEURES À 10 %	Foncière LFPI	7,02 %	25 500	25 500
	SCI Mutualité Française	4,49 %	1 906	1 906
	CIEM	2,61 %	10	10
	Matmut Vie	1,00 %	409	409
INFÉRIEURES À 1 %	SIFA (C)	0,26 %	100	100
	SCI Nationale	0,07 %	10	10
	SCI Tolbiac	0,07 %	10	10

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

(en k€)	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
PLACEMENTS						
Parts, actions	1 409	-	1 409	37 491	-	37 491
Bons, obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres ou dépôts	-	-	-	-	-	-
CRÉANCES						
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
Primes à émettre :						
- sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
- sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance ou substitution	-	-	-	-	-	-
Autres créances	25	-	25	-	-	-
DETTES						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations sur assurance directe :						
- sur preneur d'assurance	-	-	-	-	-	-
- sur intermédiaires et coassureurs	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance ou substitution	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	689	-	689

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : les activités gérées directement par l'UNPMF sont assurées en moyenne par **361,1 équivalents temps plein (ETP)**.

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **363 214,86 €** versés au titre des remboursements de notes de frais, déplacements, indemnités forfaitaires, compensations de salaires ou avantages en nature.

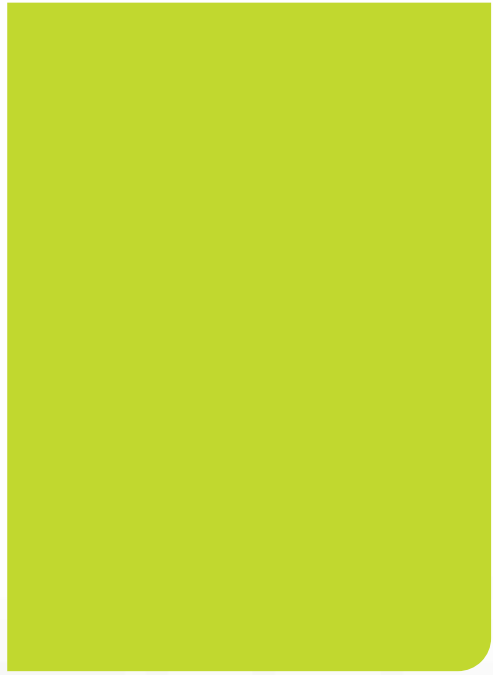
Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **néant**.

Montant des engagements de l'Union en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **néant**.

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : **néant**.

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : **2 666 100 €** au titre des indemnités de fin de carrière, et **2 860 000 €** au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.





Rapport général du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe et relatifs :

- à l'impact de la dégradation des marchés financiers, présenté dans le paragraphe relatif aux faits caractéristiques de l'exercice ;
- aux changements d'estimation de certaines provisions techniques, présentés dans la note sur les changements d'estimation et de modalités d'application.

2. Justification des appréciations

La crise financière, qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique, emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur équilibre financier. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce.

Changements d'estimation et de modalités d'application

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Union, nous nous sommes assurés du caractère approprié des changements d'estimation et de modalités d'application mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en est faite.

Estimations comptable

- Certains postes techniques propres à l'activité d'assurance, au passif des comptes de votre Union, et notamment les provisions techniques, résultent d'estimations sur des bases statistiques et/ou actuarielles, comme exposé dans la note sur le référentiel comptable et réglementaire de l'annexe aux comptes (paragraphes "Provisions techniques opérations Vie" et "Provisions techniques opérations Non Vie"). Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses et des modalités d'évaluation mises en œuvre pour arrêter ces comptes et, sur la base des éléments disponibles, procédé à des tests pour vérifier l'application des dites modalités ainsi que la cohérence des hypothèses retenues compte tenu de l'expérience de l'Union et de son environnement économique et réglementaire. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable des provisions techniques à la clôture de l'exercice.
- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note sur le référentiel comptable et réglementaire de l'annexe aux comptes (paragraphe "Provisions pour dépréciation des placements"). Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs, en particulier, dans le contexte spécifique de la crise financière. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons réalisé des tests pour en vérifier l'application. Nous avons par ailleurs vérifié que l'évaluation des provisions pour dépréciation était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par l'UNPMF et nous avons examiné, en tant que besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans ce cadre par l'Union. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité.

Paris, le 29 avril 2009

TUILLET AUDIT - Le Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Michel PELLETIER
Associé

Brigitte VAIRA-BETTENCOURT
Associée

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Union, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de gestion de service avec la MUDEL

Administrateurs et dirigeants concernés

Monsieur D. HANNOTIN, secrétaire général de l'UNPMF et administrateur de la MUDEL ; et Monsieur J.-L. RIETHMULLER, deuxième vice-président de l'UNPMF et président délégué de la MUDEL.

Nature et objet

Votre Union a signé en 2008 un avenant 5 à la convention de gestion et de services conclue en 2003 avec la MUDEL dans le cadre de la convention de substitution du 20 décembre 2002.

Cet avenant concerne les modalités de reversement d'une quote-part des prélèvements de gestion à la MUDEL. Les frais sur encours visés à l'article 6 du règlement mutualiste de garantie CAREL sont fixés au maximum à 0,6 %. D'un commun accord, la MUDEL et l'UNPMF ont prélevé un taux effectif de frais sur encours de 0,5 % depuis l'entrée en vigueur de la convention. La MUDEL et l'UNPMF ont convenu d'appliquer à effet du 1^{er} janvier 2008 un taux effectif de frais sur encours de 0,6 %. Il a été par ailleurs convenu de reverser un montant égal à 0,1 % de l'encours en indemnité complémentaire à la MUDEL.

Modalités

Sur l'exercice 2008, les frais sur encours prélevés se sont élevés à 1 386 103 €.

Sur cette même période, le montant de l'indemnité complémentaire reversée à MUDEL s'est élevé à 231 017 €.

Convention de gestion entre l'UNPMF et ANPPI

Administrateurs et dirigeants concernés

Monsieur F. FORMAGLIO, administrateur de l'UNPMF et président de l'ANPPI ; et Monsieur F. BOUCHEZ, administrateur de l'UNPMF et trésorier de l'ANPPI.

Nature et objet

Une convention de gestion a été conclue sur l'exercice entre l'ANPPI et l'UNPMF. L'ANPPI a décidé de confier la gestion administrative de son fonctionnement à l'UNPMF. La rémunération de la gestion administrative de l'UNPMF est précisée annuellement dans le budget de l'ANPPI.

Modalités

Sur l'exercice 2008, votre Union n'a pas supporté de charge au titre de cette convention.

Convention de délégation de gestion entre l'UNPMF, Médéric et la SNM

Administrateurs et dirigeants concernés

Monsieur J.-M. PROUTEAU, premier vice-président de l'UNPMF et président de la SNM ; Monsieur M. THOMAS, administrateur de l'UNPMF et de la SNM, Madame B. LESOT, administratrice de l'UNPMF et directrice générale SNM.

Nature et objet

Sur l'exercice 2008, une convention de délégation de gestion entre l'UNPMF et Médéric, les coassureurs et la SNM a été conclue. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'UNPMF et Médéric délèguent à la SNM la gestion du portefeuille de prévoyance collective "Économie Sociale", définir les obligations de la SNM en contrepartie des compétences déléguées et préciser les modalités de coopération entre la SNM et le réseau Chorum pour la distribution des contrats.

Modalités

Concernant les indemnités de gestion versées par l'UNPMF et Médéric à la SNM, la convention renvoie aux conditions définies par la convention de coassurance à effet 2006, elles sont donc inchangées.

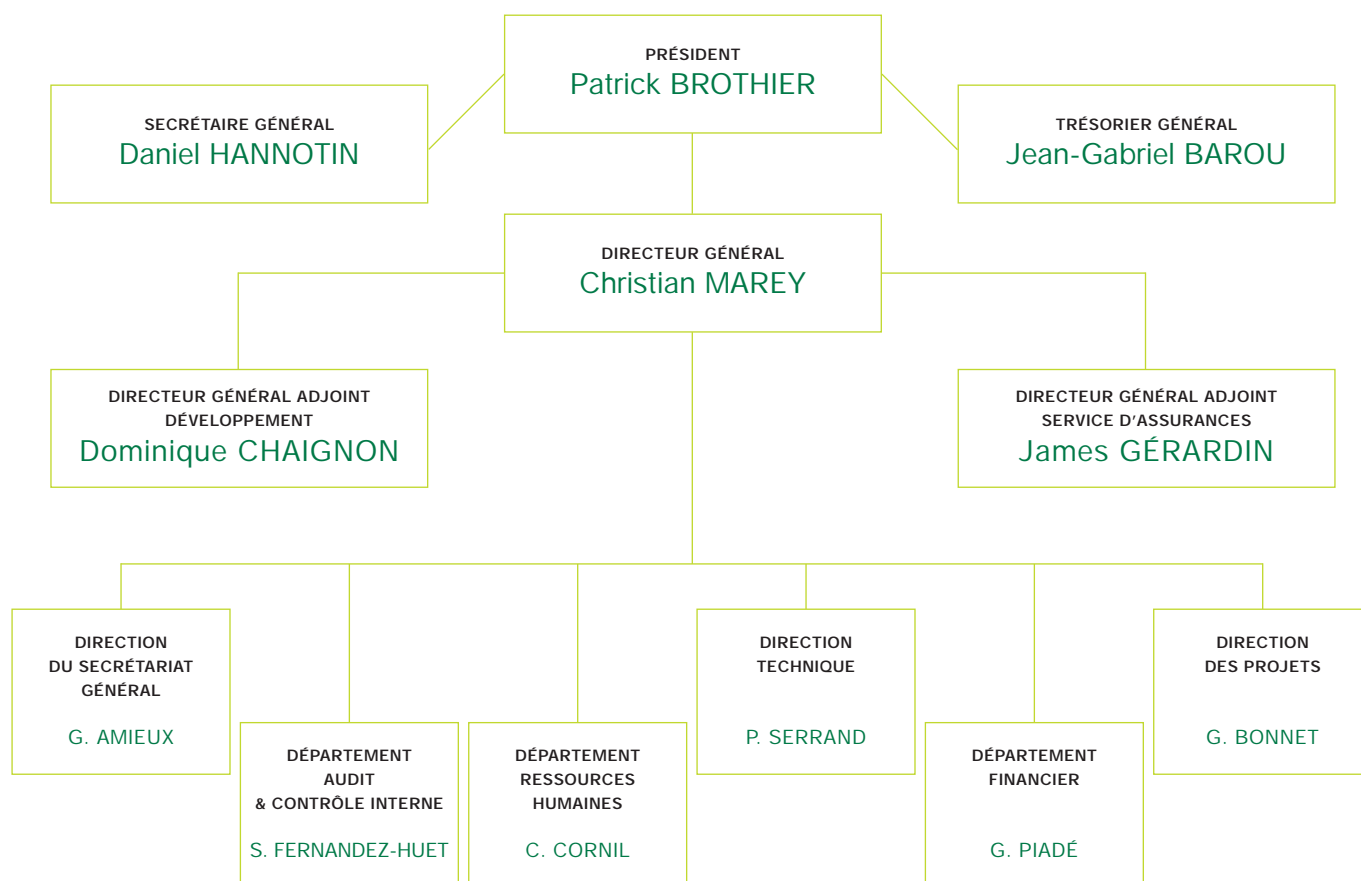
Paris, le 29 avril 2009

TUILLET AUDIT - Le Commissaire aux Comptes, Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Michel PELLETIER
Associé

Brigitte VAIRA-BETTENCOURT
Associée

Organigramme de l'UNPMF





ATTITUDES design&com - B812/C - Photos : FNMF / Banana Stock / Goodshoot / Image Shop / Image Source - Imprimé par CIVIK Editions adhérent IMPRIM'VERT



UNPMF

Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française



www.mutex.fr

La confiance ne peut être que mutuelle

Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF)
Union soumise aux dispositions du *Livre II* du Code de la mutualité
enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166, agréée
pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22. Siège social : 255, rue de Vaugirard - 75015 Paris